

Rapporteur : M. BRUMM Richard

M. BRUMM Richard, rapporteur : Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, et bien cette année encore se renouvelle l'exercice de présentation du budget qui fait suite au Débat d'orientations budgétaires que nous vous avons présenté lors du dernier Conseil municipal de novembre.

A cette occasion, je vous avais fait part de la situation difficile qui était celle de notre pays et, plus globalement, celle de l'Europe. Rien ne s'est arrangé depuis, puisque la crise des dettes souveraines, les menaces qui pèsent sur la notation de certains États de la zone euro se sont étendues à l'Union européenne dans son ensemble.

Vous l'aurez compris, le budget 2012, 4<sup>ème</sup> du mandat, que je vais à l'instant vous présenter, s'inscrit dans un contexte instable et délicat pour les collectivités locales et ce, pour plusieurs raisons :

- Tout d'abord un projet de Loi de finances d'ores et déjà obsolète qui maintient le gel des dotations de l'Etat, et donc une baisse pour ce qui est de la Ville de Lyon,

- La création d'un nouveau fonds de péréquation, (le FPIC) auquel la Ville sera certainement contributrice, même si nous ne savons pas encore précisément à quelle hauteur,

- Et enfin, un environnement bancaire bouleversé qui fait peser sur les collectivités territoriales une menace forte, celle de ne plus trouver suffisamment de liquidités pour financer leurs investissements, ou sinon à des tarifs exorbitants.

Vous avez d'ailleurs pu lire dans la presse locale que certaines collectivités, géographiquement proches de nous, avaient déjà des difficultés à emprunter.

En dépit de cet environnement chaotique et incertain, la situation de la Ville de Lyon reste solide et le projet de budget que je vais vous présenter respecte, cette année encore, un cadrage maîtrisé de nos dépenses de gestion. Notre principal objectif consiste en effet à consolider cette situation financière pour ne pas compromettre à la fois les efforts en faveur du service rendu aux Lyonnais et la réalisation de notre Plan d'équipement.

Je vois M. Havard qui baille, mais nous n'en sommes qu'au début, je vais essayer d'être clair.

(Rires.)

J'ai eu la satisfaction, après le Débat d'orientations budgétaires, de recevoir des félicitations, auxquelles j'associe bien entendu les services des Finances, non pas pour le contenu car il n'avait pas l'intention de voter le Débat d'orientations budgétaires, mais sur la clarté de celui-ci.

Nous allons nous efforcer, mais évidemment cela rallonge un peu le débat, d'être aussi clairs sur ce budget pour qu'à la fin de celui-ci, à défaut d'être convaincu, chacun ait compris ce que nous voulons faire et qu'il n'y ait pas d'ambiguïté.

Nous commencerons cette présentation avec un certain nombre de tableaux pour tout d'abord parler de l'équilibre budgétaire 2012.

Les masses budgétaires qui sont représentées permettent d'identifier les blocs de dépenses et recettes réelles de fonctionnement, les blocs de dépenses et recettes réelles d'investissement.

Le budget primitif 2012 s'établit cette année à 717 millions d'euros au total, soit une progression de 24 millions d'euros par rapport au BP 2011.

Cette progression est le fait essentiellement de la section d'investissement.

Côté section de fonctionnement en effet, la hausse des dépenses réelles est de 6 millions d'euros par rapport au BP 2011, soit une évolution très modérée de 1,1 %.

Parmi ces dépenses, le volume des frais financiers a été prudemment stabilisé malgré un encours de dettes qui devrait encore afficher un net fléchissement en cette fin d'année 2011.

La section d'investissement est, pour sa part, en nette progression : 18 millions d'euros. Elle traduit la montée en puissance des dépenses d'équipement (+ 23 millions d'euros), en partie compensée par un capital de la dette qui affiche quant à lui un véritable recul de (- 5 millions d'euros) que l'on peut expliquer par la forte réduction de notre encours de dette en 2010 et 2011.

L'épargne brute dégagée de 79 millions d'euros est en nette progression. Elle constitue, avec les recettes d'investissement attendues hors emprunts (26 millions d'euros), une masse de recettes propres qui s'élève à 105 millions d'euros.

Cette somme permettrait d'autofinancer la plus grande partie des dépenses d'équipement inscrite sur l'année 2012, soit 134 millions d'euros, mais naturellement il faut tenir compte du remboursement nécessaire en capital de la dette en cours, soit environ 46 millions d'euros.

Le tableau qui va vous être maintenant présenté a trait à l'épargne brute.

En section de fonctionnement, les recettes de gestion progressent à un rythme beaucoup plus soutenu que les dépenses de même nature : 3,5 % contre 1,2 %.

Ce dynamisme des recettes de gestion est notamment porté par :

- des droits de mutation qui restent sur une tendance forte et qui ont été réajustés dans leur prévision 2012 au regard des réalisations antérieures,

- et par des recettes issues de l'activité de la Ville qui évoluent du fait de l'augmentation du service rendu à la population, telles que la restauration scolaire ou les crèches.

Les dépenses de gestion ont été maintenues sur une évolution maîtrisée.

L'épargne de gestion, qui est le solde entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement hors éléments exceptionnels et frais financiers, s'élève quant à elle à près de 93 millions d'euros.

Elle progresse très nettement par rapport au budget 2011, soit de 18 %. C'est le résultat logique de recettes plus dynamiques que les dépenses.

La progression de l'épargne brute, qui mesure l'autofinancement dégagé en section de fonctionnement après prise en charge des frais financiers, est pour sa part de 23 % pour atteindre 79 millions d'euros.

En volume, les progressions de l'épargne de gestion et de l'épargne brute sont identiques, soit 15 millions d'euros de plus dans les deux cas par rapport au BP 2011. Cela s'explique par un volume d'intérêts de la dette prudemment stabilisé, eu égard au contexte très tendu qui définit actuellement les marchés financiers.

Le renforcement d'une épargne brute dynamique constitue, dans l'environnement économique actuel, un enjeu plus fort que jamais. Face à la raréfaction et à la cherté de la ressource d'emprunt, les collectivités n'ont en effet guère d'autre solution que d'optimiser leur autofinancement si elles veulent conserver leur capacité à investir.

Nous avons vu l'équilibre budgétaire, voyons à présent, sur ce tableau des petits camemberts, les recettes réelles de fonctionnement :

Vous constaterez que ces recettes de fonctionnement s'élèvent à 616 millions d'euros et qu'elles sont donc en progression, par rapport au BP de 2011, de 3,5 %.

Pour l'essentiel, elles se composent :

- pour près de la moitié par la fiscalité directe locale,
- pour moins de 19 %, par les dotations de l'Etat (rappelons à toutes fins utiles que l'an dernier elles représentaient encore 20 % de ce poste),
- par les recettes propres qui représentent 9,3 % des recettes de la section de fonctionnement,
- et par la fiscalité indirecte et les taxes qui représentent 8,8 %.

Au travers de quelques diapositives, je vais vous présenter le détail des différentes évolutions retenues dans le cadre de l'élaboration du budget primitif 2012.

En ce qui concerne la fiscalité : la fiscalité directe locale représente la principale recette de la section de fonctionnement de la Ville. Elle est estimée à 300,3 millions d'euros. Ce produit composé de la taxe d'habitation et des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties est en progression de 4,8 % par rapport à 2011.

Pour préparer notre budget, nous avons naturellement dû retenir des hypothèses, qui sont notamment les suivantes : maintien des taux conformément aux engagements pris par le Maire, croissance physique des bases de taxe d'habitation de 1,7 %, croissance physique des bases de taxe sur le foncier bâti de 2,4 % et coefficient de majoration forfaitaire, (ou CMF) de 1,7, %. Il faut d'ailleurs noter que ce CMF a été porté à 1,8 %, suite au débat parlementaire relatif au projet de Loi de finances pour 2012.

Cette progression, dont je vous parle, est de près de 4,8 % de cette recette de fiscalité directe locale, mais elle est en fait ramenée à 3,7 % suite à la réfaction de 3 millions d'euros opérée pour tenir compte du prélèvement probable, puisque là encore nous n'avons pas de certitude, du fonds national de péréquation des recettes intercommunales et communales, ce cher FPIC !

Ainsi, le montant prévisionnel pour 2012 est bien, comme cela figure sur le tableau, de 297,3 millions au lieu des 300,3 millions d'euros précités.

Après la fiscalité directe locale, examinons les allocations compensatrices d'allègements fiscaux qui avaient, à l'origine, pour vocation de compenser les pertes de recettes subies par les collectivités du fait des mesures d'allègement proposées par l'Etat.

C'est encore le cas d'ailleurs de l'allocation compensatrice de taxe d'habitation, qui évolue conformément aux règles d'indexation initialement fixées. L'allocation compensatrice de taxe foncière s'étant, en revanche, transformée en 2009 en variable d'ajustement du Contrat de Stabilité. Cette recette est prévue, au BP 2012, en recul de 15 % par rapport à 2011.

Parlons à présent de la fiscalité indirecte qui regroupe certaines recettes conséquentes de la Ville, et notamment la taxe additionnelle aux droits de mutation.

La prévision 2012 est estimée à 25,3 M€ : elle tient compte du dynamisme de cette recette constatée cette année et progresse donc par rapport au BP 2011, où elle ne figurait que pour 21 M€. Cette progression intègre cependant, prudemment, un recul par rapport au Compte administratif 2011, que nous vous présenterons prochainement, qui devrait s'établir à plus de 30 M€.

Après la taxe aux droits de mutation, la taxe sur l'électricité, le montant du Compte administratif anticipé 2011 fait apparaître un chiffre de 9,4 M€ ; c'est-à-dire le même que pour le BP 2012. Enfin, le prélèvement sur le produit des jeux dans les casinos pour 4,7 M€.

Après la fiscalité, examinons à présent les dotations de l'Etat et les recettes propres :

La nouveauté consiste, cette année, en l'allongement du dispositif de sortie de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSU). Alors qu'une collectivité bénéficiaire percevait, au cours de l'année d'inéligibilité, c'est-à-dire la première année après la fin de l'éligibilité, une dotation d'un montant égal à 50 % du montant de l'année précédente, le projet de Loi de finances dispose à présent que la sortie, si elle doit intervenir, s'étalera, à compter de 2012, sur trois ans : 90 % l'année de sortie, puis 75 % et enfin 50 %.

La Ville de Lyon étant très proche du seuil d'inéligibilité, nous avons dû anticiper, pour 2012, un montant de DSU égal seulement à 90 % de celui encaissé en 2011. Cela entraîne donc une progression de la recette prévisionnelle, puisque celle-ci avait été estimée au BP 2011 à 50 % du montant de la dotation et cela du fait de l'ancien système.

Le graphique que vous voyez montre néanmoins que, mise à part cette évolution favorable et temporaire de la DSU, les dotations de l'Etat diminuent en dépit du principe largement annoncé de leur gel en valeur.

Les recettes propres à présent générées par l'activité des services et au titre desquelles, on peut citer : les redevances d'occupation du domaine public (que sont les marchés, les terrasses, etc...), la

restauration scolaire, les crèches, ou encore les entrées dans les musées, et bien entendu, les revenus des immeubles de la Ville de Lyon.

Toutes ces recettes enregistrent une progression de 13 % de BP à BP, sous l'influence de plusieurs facteurs :

- une recette de 1 M€ versée par le SYTRAL, au titre de la remise en état du Parc de Gerland, remise en état rendue nécessaire par les travaux du métro,

- une progression également due aux recettes de restauration scolaire qui connaissent une hausse importante, de l'ordre de 2 M€, sous le double impact de la refonte de la tarification d'une part, et de l'augmentation de la fréquentation d'autre part, qui va passer de 20.000 à près de 23.000 repas/jour;

On peut enfin citer la refacturation des coûts indirects au CCAS qui progressent de près de 500.000 €.

A présent, concernant les dépenses réelles de fonctionnement :

Elles s'élèvent, ainsi que cela apparaît sur le tableau, à 537 M€ et progressent de 1,1 % du BP 2011 au BP 2012.

Les deux principaux postes de dépenses de la section de fonctionnement sont :

- la masse salariale, qui représente plus de 57 % de la section,
- les charges à caractère général pour 21 %.

Les autres postes sont : les subventions aux personnes de droit privé - 10,8 %, les intérêts de la dette - 2,5 % et les subventions aux organismes publics - 1,5 %.

Je vais maintenant vous présenter, dans le détail, les différents facteurs d'évolution de ces postes.

Tout d'abord, le plus important donc, la masse salariale, qui est estimée à 307,3 M€ et qui représente 57 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement, comme je vous l'ai indiqué.

Elle est en progression de 1,9 % de BP à BP. Cependant, cette prévision a été minorée des dépenses de personnel du service des Halles de Lyon Paul Bocuse, qui représentent 270.000 €, du fait de la création, au 1<sup>er</sup> janvier 2012, du Budget annexe afférent à cette activité.

A périmètre constant, l'évolution aurait été de 2 % au lieu de 1,9 %. Je reviendrai ultérieurement d'ailleurs, avec plus de détails, sur ce Budget annexe des Halles de Lyon.

Plusieurs éléments exceptionnels ont été répercutés dans la prévision de ce poste pour 2012, et notamment l'organisation des élections présidentielles et législatives, qui représentent une dépense de l'ordre de 800.000 €.

Pour le reste, la prévision intègre, comme pratiquement chaque année : l'effet Glissement Vieillesse Technicité (dit GVT), une hausse du SMIC estimée à 2 % au 1<sup>er</sup> janvier 2012, la mise en œuvre de la réforme de la catégorie B, pour les agents des filières administrative, culturelle, sanitaire et sociale, l'évolution de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat, et puis la création de 57 postes avec suppression corrélative de 50 postes.

Quant aux charges à caractère général, qui regroupent les dépenses de fonctionnement courantes de la Ville, elles enregistrent une progression de 2,9 % de BP à BP.

Plusieurs éléments expliquent cette évolution :

1) Les travaux de remise en état du Parc de Gerland pour 1 M€ ; comme nous l'avons vu précédemment, cette dépense est toutefois compensée par le versement d'une recette équivalente par le SYTRAL.

2) L'augmentation de la capacité d'accueil des restaurants scolaires, qui se traduit par une augmentation des crédits destinés à l'achat des repas : cette dépense, bien sûr, est toutefois génératrice de recettes nouvelles versées par les usagers.

3) Les actions destinées au maintien dans l'emploi des personnes handicapées, élaborées dans le cadre de la convention avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique, actions qui donneront elles aussi lieu à versement de recettes.

4) Et puis, là encore, l'organisation des scrutins électoraux, la prise en charge de nouvelles surfaces d'espaces verts, ou encore la hausse du prix des fluides.

Venons-en maintenant, si vous le voulez bien, aux subventions aux personnes de droit privé :

Vous pourrez constater qu'elles progressent de 4,4 %.

Une partie de cette évolution est compensée par des recettes équivalentes. A périmètre constant, l'évolution est de 3,8 % seulement.

Elle est liée aux progressions des subventions encadrées par convention qui concernent notamment les MJC, les centres sociaux ou encore l'Opéra, mais aussi à l'ouverture de nouvelles places dans les établissements d'accueil de jeunes enfants, ce qui entraîne une augmentation de 900.000 € environ des subventions destinées à la petite enfance.

Elle s'explique également par la montée vers l'élite d'une série de clubs sportifs professionnels, ce qui a généré une augmentation des subventions nécessaires.

Enfin, la transformation de Cap Canal en société d'économie mixte : cette transformation engendre le versement d'une nouvelle subvention.

Quant aux subventions aux organismes de droit public, elles affichent une forte diminution 28,1 M€ au BP 2011, contre 7,9 M€ au BP 2012.

Cette diminution est liée notamment à :

- une réduction de la subvention d'équilibre à verser au CCAS, qui compense la recette exceptionnelle de 7,9 M€, que ce dernier percevra en principe en 2012 de Grand Lyon Habitat, au titre des droits d'entrée dans le cadre des baux emphytéotiques. Si pour une raison ou pour une autre, naturellement, cette opération n'allait pas jusqu'à son terme, il est évident que la Ville abondera dans la proportion nécessaire.

- et puis, cette diminution est également liée à l'imputation désormais des sommes versées au Conservatoire à rayonnement régional et à l'ancienne Ecole des Beaux-Arts, l'ENSBAL, en tant que participation à des organismes de regroupement et non plus en tant que subventions à des organismes publics, ce qui est plus conforme à la réglementation comptable.

Enfin, les intérêts de la dette sont en recul de 2,6 % du BP 2011 au BP 2012.

Sur la dette, je vous présente un tableau qui affiche l'évolution conjointe de l'encours de dette de la Ville et des frais financiers correspondants.

Il permet de constater, d'une part, que la Ville se désendette depuis 2010, ce qui a entraîné jusqu'à présent une diminution des frais financiers supportés, mais aussi que, pour le BP 2012, alors même que l'encours de dette continue à diminuer, les frais financiers sont anticipés, en augmentation par rapport au CA 2010.

Cette prévision prudente intègre certes la baisse des taux consécutive à la baisse du taux de refinancement de la BCE, mais aussi et

surtout, l'explosion récente des marges et la forte augmentation des commissions appliquées par les banques aux offres qui nous sont faites.

Il est également nécessaire d'envisager un nouveau risque :

Malgré sa bonne santé financière, la ville risque, comme d'autres, de se heurter à de nouvelles difficultés pour accéder à l'emprunt et pour financer ses investissements.

Je profite de cette occasion, où nous abordons la dette, pour faire une petite mise au point.

Au motif qu'un certain nombre de collectivités ont eu recours à des emprunts dits « toxiques », nous avons tendance, à travers certains propos tenus, notamment par l'Opposition, à entendre que notre Ville serait également concernée. Sur ce point, nous avons été d'une transparence totale, et la Chambre Régionale des Comptes qui a eu à rendre un rapport a été parfaitement informée.

Deux exemples uniques pourraient permettre de parler de prêts « structurés » et non pas de prêts « toxiques » :

- Un premier prêt avec la Royal Bank of Scotland qui était indexé sur le prix de baril, ce qui a beaucoup amusé à une époque, au motif qu'il aurait justement été « toxique », alors qu'il ne l'était pas. Ce prêt de 10 millions d'euros, contracté en 2007 pour 10 ans, visait à nous prémunir contre une évolution défavorable du prix de l'énergie, c'est-à-dire du pétrole et du gaz. C'est donc plutôt dans une logique de produit de couverture que la Ville a contracté ce prêt. En effet, ce type d'opération est le seul moyen légal dont peut disposer une collectivité puisque l'Etat n'autorise pas les collectivités à agir directement sur les marchés pour se couvrir contre la hausse du prix des matières premières. Ce prêt nous évite donc la double peine en cas de hausse du prix du baril.

Compte tenu de l'évolution du cours du pétrole, ce prêt nous a permis tout au long de l'année 2011 de bénéficier d'un taux très favorable de 2,25 %.

En tout état de cause, fin 2012, ce prêt se transformera en taux variable classique, comme prévu dans le contrat avec la banque, et il se retrouvera donc en quelque sorte déstructuré.

- Le deuxième prêt, sur lequel je voudrais vous dire quelques mots pour éviter toute confusion et toute mauvaise interprétation, a trait à celui qui a été contracté à CaLyon avec un Euribor trois mois.

Il s'agit d'un prêt de 10 millions d'euros contracté en 2006 qui visait à nous couvrir, cette fois, contre une hausse des taux.

Cette hausse est intervenue sur 2006-2008 et donc le mécanisme a été favorable.

L'effondrement des taux suite à la crise de 2009, et plus récemment la crise des dettes souveraines qui a conduit à une baisse très significative des taux par la Banque Centrale Européenne, conduit effectivement aujourd'hui à ce que ce prêt soit plus défavorable et nous apporte un surcoût.

Nous sommes donc en lien étroit avec la banque pour en sortir. Mais je précise bien que nous sommes dans des taux encore raisonnables, même si nous les trouvons excessifs.

Voilà donc les précisions que je voulais apporter pour que, je l'espère, nous n'ayons plus à revenir sur ces deux prêts qui semblent intéresser un certain nombre d'entre vous.

Il n'y a en tout cas, et j'insiste sur ce point, rien de neuf dans tout cela. Depuis l'origine, la Chambre Régionale des Comptes a été informée et cela figure dans son rapport.

Et, juste pour le « fun », je voudrais vous signaler quand même ce dont peu de villes peuvent se prévaloir : le taux moyen de la dette de la Ville de Lyon, à fin 2011, sera de 2,6 %, ce qui constitue une situation très favorable !

Je vous prie d'excuser cette digression, mais elle me paraissait nécessaire pendant que nous parlions de la dette.

Revenons maintenant à la présentation plus classique du budget avec la répartition des dépenses de fonctionnement par mission.

La répartition de dépenses de fonctionnement entre les différentes missions réalisées par la ville est stable entre 2011 et 2012, à l'exception de la mission Ressources qui absorbe les postes les plus lourds : fluides, carburants, loyers, personnel de direction ressources.

Les missions Enfance et Education réunies représentent près du quart des dépenses de fonctionnement de la ville.

La Culture vient en 2ème position puisqu'1/5ème de nos crédits de fonctionnement lui sont consacré.

Examinons à présent l'équilibre de la section d'investissement :

Les dépenses d'investissement progressent de BP à BP. Elles passent de 111 millions d'euros en 2011 à 134 millions d'euros en 2012 conformément à un cycle électoral habituel de l'investissement.

La montée en puissance de la réalisation du Plan d'équipement, amorcée en 2011, reprend ainsi une courbe logique et annonce d'ores et déjà l'achèvement d'un certain nombre d'opérations d'investissement importantes pour notre collectivité en 2012.

Globalement, les dépenses se décomposent de la façon suivante :

- 7 millions d'euros pour les frais d'études et de concession,
- 15 millions d'euros pour des subventions d'équipement à verser,
- 20 millions d'euros pour les acquisitions mobilières et immobilières,
- 90 millions d'euros au titre des travaux.

Nous détaillerons rapidement, je vous rassure, en fin d'exposé, quelques unes des opérations d'équipement auxquelles ces dépenses correspondent.

Quant aux financements de ces investissements, il sera assuré par l'épargne brute disponible après remboursement du capital de la dette, mais aussi par des recettes propres d'investissement à hauteur de 26 millions d'euros. Ces recettes se composent :

- du FCTVA,
- de la taxe locale d'équipement,
- des subventions d'investissement à prévoir,
- et des recettes de cessions.

Elles sont globalement en nette progression sur 2012 par rapport à 2011 (+ 14 millions d'euros) et témoignent là encore des efforts fournis par les services de la ville pour optimiser toutes formes de financements externes, et en particulier les subventions d'investissement.

C'est ainsi, par exemple, que la Ville percevra en 2012, 5 millions d'euros au titre de ses subventions pour la Halle d'Athlétisme.

Le dynamisme de l'épargne brute et des recettes propres de l'investissement permettent ainsi d'envisager a contrario un recul du besoin de financement de l'investissement et ce, malgré la nette progression des crédits de dépenses d'équipement inscrits.

Concernant la répartition des dépenses d'équipement par mission :

Elle est très variable d'une année sur l'autre, puisqu'elle traduit la réalisation des opérations qui composent le Plan d'équipement de la Ville.

En 2012, les parts respectives de l'Education et des Sports progressent, par exemple, du fait de la réalisation pour l'Education de nouveaux groupes scolaires et de la transformation de restaurants en self, et pour les Sports, de la Halle d'Athlétisme à la Duchère.

Je vous propose maintenant d'étudier ces différents points plus en détails.

Pour la mission culture et patrimoine, vous voyez apparaître un chiffre de 122,9 millions d'euros qui, soyons clairs, comporte à la fois l'investissement et le fonctionnement.

Sur le secteur culture et patrimoine, l'année 2012 sera marquée par un grand nombre d'événements qui témoignent de la richesse culturelle dans notre Ville.

Ainsi, différentes expositions seront organisées dans le cadre de l'année Rousseau au sein de plusieurs établissements culturels de la Ville parmi lesquels : les Archives municipales, la Bibliothèque municipale et le Musée Gadagne. Ce dernier présentera d'ailleurs, à partir de novembre 2012, une exposition intitulée « Jean Jacques Rousseau ou l'occasion d'être Lyonnais » laquelle succédera à l'exposition consacrée actuellement à la gastronomie lyonnaise qui se prolonge jusqu'au mois d'avril prochain.

Le Musée d'Art Contemporain accueillera deux expositions d'envergure : une rétrospective intitulée « Greatest Hits » autour des œuvres de Robert Combas et une exposition inédite d'œuvres importantes de John Cage et d'Erick Satie.

L'exposition « Un jour j'achèterai une momie - Emile Guimet et l'Egypte Antique » sera la première exposition phare du Musée des Beaux Arts sur l'année 2012. Elle sera suivie à l'automne d'une exposition autour de trois œuvres significatives de Pierre Soulages.

Toujours en matière culturelle, du côté de l'Orchestre National de Lyon, ce sera l'occasion pour son nouveau Directeur artistique d'œuvrer pleinement sur son projet. Le nombre de concerts donnés sur Lyon sera même augmenté. La diversification de la production musicale (n'est-ce pas, Monsieur Képénékian ?) restera au cœur des programmations. Elle s'accompagnera d'un renforcement des liens avec diverses autres institutions musicales lyonnaises.

Un certain nombre d'opérations d'investissement interviendront également dans le domaine de la culture et du patrimoine, et en particulier d'importants travaux de restauration et de mise en sécurité du bâtiment de la Bibliothèque de la Part Dieu, du renouvellement de l'équipement scénique nécessaire dans le Grand théâtre de l'Opéra, du renouvellement de l'exposition permanente du Centre d'Histoire de la Résistance et de la

Déportation qui pourra ouvrir ses portes à nouveau dans un cadre rénové à compter de l'automne 2012.

En ce qui concerne la mission « Petite enfance », un chiffre de 48,9 millions apparaît qui lui aussi comprend, bien entendu, les investissements et le fonctionnement.

Dans ce domaine, l'année 2012 sera celle de la concrétisation du contrat Enfance-Jeunesse deuxième génération signé fin 2011 avec la CAF pour une durée de 4 ans.

Malgré une participation désormais moins favorable de la CAF, la Ville poursuivra toutefois ses efforts pour augmenter la capacité d'accueil dans ses équipements d'accueil de petite enfance.

Du côté des investissements, nous resterons ainsi sur un programme dense qui conduira notamment à :

- l'ouverture de trois établissements d'accueil collectif dans les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> arrondissements, représentant 148 places nouvelles, dont l'équipement d'accueil du jeune enfant de la ZAC de la Buire et la crèche Casimir Périer,

- l'ouverture de deux micro-crèches de 10 places chacune dans les 2<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> arrondissements,

- l'aménagement du relais d'assistantes maternelles « Baby Duch » dans le 9<sup>e</sup>,

- et la poursuite des travaux sur différents équipements appelés à ouvrir ultérieurement, comme par exemple la crèche Créqui-Villeroy.

Dans la mission « Education » les efforts d'amélioration des conditions d'accueil des enfants dans les établissements scolaires de la Ville restent un objectif majeur de notre municipalité.

Ils se traduiront sur 2012 dans le budget du secteur de l'éducation par :

- l'augmentation des crédits consacrés à l'achat de repas pour les cantines et du personnel d'encadrement de la pose méridienne. L'objectif est de passer, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, d'une moyenne de 20.000 repas/jour à près de 23.000 repas/jour ;

- le lancement des travaux de réhabilitation et d'extension du groupe scolaire Alix dans le 2<sup>e</sup> arrondissement ;

- le lancement des travaux des futurs groupes scolaires Victorien Sardou dans le 7<sup>e</sup> et Marie Bordas dans le 8<sup>e</sup> ;

- la poursuite des réhabilitations et des transformations de restaurants scolaires en self-service, notamment dans les groupes scolaires Jean Mermoz, Jean Macé et Gare d'eau. La Ville procédera également, en 2012, à l'acquisition, sur le territoire de la commune de Rillieux-la-Pape, du terrain qui servira d'assiette aux futurs bâtiments destinés à accueillir la nouvelle cuisine centrale.

La mission « Sports » représente 39,1 millions d'euros, et comme je vous l'ai déjà indiqué, plusieurs clubs sportifs ont réussi à se hisser encore dans des divisions supérieures, la Ville accompagne donc bien entendu ces clubs dans leur réussite, en apportant notamment une majoration du soutien financier qui leur est nécessaire.

Sont ainsi concernés : l'ASUL volley-ball, le Lyon basket féminin, le Lyon hockey club et le LOU rugby.

Mais l'année 2012 sera aussi, dans le domaine du sport, l'année de l'ouverture de la Halle d'athlétisme au cœur du quartier de la Duchère, du lancement de la première tranche des travaux de rénovation du Centre nautique du Rhône (cette première tranche concernera notamment les bassins ludiques et les plages).

Ce sera aussi l'année de la livraison de plusieurs opérations d'investissement sur des équipements de proximité, comme par exemple la rénovation du stade des Deux Amants, l'éclairage du terrain de sports Baillieu, la rénovation du sol du gymnase Bellecombe, l'aménagement des terrains de sports en extension du stade Max-Vivien Foé.

Enfin, la plaine des jeux de Gerland fera l'objet de travaux d'homologation de son terrain de football et le gymnase Mado Bonnet sera doté de gradins amovibles supplémentaires.

Les missions « Solidarités » :

Dans ce domaine, l'activité sera marquée, en 2012, par un avenant du renouvellement du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) pour la période courant jusqu'en 2014.

Cet avenant permettra d'actualiser les objectifs à poursuivre dans ce domaine. Plusieurs opérations d'investissement seront conduites, parmi lesquelles : l'opération de mise aux normes des ascenseurs dans les établissements d'hébergement pour les personnes âgées (un budget de l'ordre de 1 million d'euros y sera consacré), les travaux de relocalisation de la MJC Perrache sur le site de Lyon Confluence ; le lancement des travaux d'aménagement de l'espace Montchat dans le 3<sup>e</sup> arrondissement.

La mission « Espaces publics » fera l'objet d'investissements nombreux parmi lesquels nous signalerons la poursuite des projets d'envergure que sont, dans le 2<sup>e</sup> arrondissement :

- l'aménagement de la partie Sud de la place Bellecour et des kiosques qui l'agrémentent, d'une part, la requalification de la place des Jacobins et la restauration de sa fontaine, d'autre part, projets qui devraient s'achever à la fin de l'année 2012 ;

- l'aménagement du parc Sergent Blandan dans le 7<sup>e</sup> arrondissement.

Une multitude d'autres projets sera lancée ou poursuivie sur 2012, un peu partout, sur les différents arrondissements de la Ville et notamment les travaux du jardin Rosa Mire dans le 4<sup>e</sup> arrondissement et du jardin paysager Burdeau dans le 1<sup>er</sup> arrondissement.

Toujours dans les « Espaces publics » :

La poursuite de l'aménagement des séquences « Chemins verts » dans les 5<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements ; les travaux de rénovation de la roseraie du Parc de la Tête d'Or dans le 6<sup>e</sup> arrondissement ; les études de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un espace public sur l'îlot Mazagran (il s'agira d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique Grand Lyon) dans le 7<sup>e</sup> arrondissement ; l'aménagement du Clos Layat en parc de loisirs dans le 8<sup>e</sup> arrondissement qui débutera en septembre 2012 ; et les études pour l'aménagement du jardin de l'ancienne bibliothèque dans le parc de Saint-Rambert.

Enfin, et c'est la dernière, la mission « Développement économique » :

Le secteur du développement économique sera essentiellement marqué, en 2012, par la création du budget annexe des Halles de Lyon Paul Bocuse, dont j'ai eu l'occasion de vous parler précédemment.

La gestion des Halles de Lyon Paul Bocuse constitue en effet un service public à caractère industriel et commercial, dit « SPIC » et devait, à ce titre, être individualisée dans ce Budget annexe, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales. Cette obligation a été rappelée par la Chambre Régionale des Comptes dans son rapport d'observations définitives du 2 novembre 2010 et M. le Maire s'est engagé à remplir cette obligation au 1<sup>er</sup> janvier 2012, ce que nous faisons.

Enfin, voici le mot que vous attendez tous ! :

« En conclusion », je vous dirai qu'à défaut d'avoir été bref, j'espère avoir été complet et clair.

Nous restons, vous pourrez le constater dans ce budget 2012, dans le même cadrage responsable et maîtrisé que les années

précédentes. Il est le reflet de la stratégie que nous avons adoptée depuis le début du mandat et qui donne de bons résultats puisque les fondamentaux de la Ville sont aujourd'hui très sains et font de nombreux envieux. La Ville dégage ainsi un niveau d'épargne, et donc d'autofinancement, conséquent ce qui permet de réduire fortement notre endettement.

Ce sont ces différents points que met en exergue l'agence de notation « Standard and Poor's » qui maintient pour 2011 notre double « A » avec perspectives positives.

Ce budget est donc rigoureux, vertueux, mais également ambitieux. Nous avons su, nous le pensons en tout cas, gérer prudemment pour préserver nos marges de manœuvre et aujourd'hui donner des perspectives au territoire lyonnais.

C'est ce qui nous permet, aujourd'hui encore, d'affronter avec plus de sérénité que bien d'autres, les mois et les années qui viennent et qui s'annoncent particulièrement délicates et incertaines.

Je vous remercie de votre attention qui, dans l'ensemble, a été grande, et je vous en félicite !

**M. GEOURJON Christophe** : Monsieur le Maire, chers Collègues, en cette période de morosité financière, l'optimisme budgétaire n'est pas à l'ordre du jour et l'avenir est incertain pour le budget de la Ville.

Essayons d'y voir un peu plus clair. S'il est vrai que l'épargne brute est élevée et la charge de la dette en baisse, cela tient, en grande partie, à deux raisons sur lesquelles je répondrai un peu plus tard :

- 1) l'augmentation importante en début de mandat des taux d'imposition ;
- 2) la faiblesse des investissements réalisés depuis le début de ce mandat, même si cette année, vous nous promettez des chiffres à la hausse.

Vous avez donc, en associant ces deux effets, une marge de manœuvre importante.

En préambule, je souhaiterais remercier Richard Brumm qui, suite à nos remarques lors du vote du budget 2011, a fait une présentation de la quasi-totalité des effectifs de la Ville par direction. Je dis « quasi-totalité des effectifs » car il manque cependant 4 % des agents, soit 298 équivalents temps plein (dans le rapport du maire nous avons 6.880 ETP au budget primitif et dans le bilan social nous en sommes à 7.178). Je ne doute pas que pour le budget 2013, nous arrivions à retrouver tous les agents municipaux.

Au chapitre des recettes, vous bénéficiez de trois points favorables :

- Votre rapport, Monsieur le Maire, indique que depuis le début de ce mandat, les impôts directs perçus par la Ville de Lyon ont augmenté de 58 M€. Concrètement cela représente pour les Lyonnais une hausse du budget impôts locaux de 24 %, soit en moyenne une majoration de 480 € pour une famille lyonnaise avec deux enfants. A titre personnel, je ne connais pas beaucoup de Lyonnais qui ont vu leur revenu augmenter de 25 % en 4 ans !

- Deuxième point favorable : vous bénéficiez également d'une augmentation importante des droits de mutation. Malheureusement, il est à craindre que cette forte augmentation observée en 2011 ne se prolonge pas en 2012 et même si vous avez anticipé ce possible reflux des droits de mutation, la prévision de recettes me semble trop optimiste sur ce point.

- Enfin, dernier point favorable que vous avez souligné Monsieur Brumm : une recette exceptionnelle au bénéfice du CCAS de 8 M€ du fait de la création de baux emphytéotiques, ce qui fait que dans une année classique l'augmentation des dépenses de gestion sera de 2,8 % et non de 1,2 % que vous annoncez !

Par ailleurs, Lyon présente la particularité de taxer beaucoup plus les habitants que les propriétaires, ce qui aurait pu être corrigé par une évolution différenciée des taux d'imposition. Faut de cela, il reste pour rétablir une certaine justice fiscale de mettre en œuvre une révision générale des bases d'imposition, qui rétablirait la vérité des valeurs locatives aujourd'hui injustes et obsolètes.

Comme vous le savez, la valeur locative cadastrale doit être mise à jour lors des travaux d'amélioration des immeubles, mais aussi lors de changements dans la qualité de leur environnement : ainsi les investissements de transports ou de qualité des espaces publics doivent être répartis sur les immeubles concernés. Permettez-moi de vous demander si cela est réalisé régulièrement.

C'est notamment le rôle de la Commission communale des impôts directs, dont nous n'avons pas de rapport d'activité. Nous sommes conscients du risque politique que présente ce chantier, mais cette révision générale pour la Ville de Lyon, est une absolue nécessité en terme d'équité pour une plus juste répartition des impôts locaux.

Pour nous, cette révision ne doit pas aboutir à une augmentation des recettes fiscales et doit donc être assortie d'une baisse des taux des impôts locaux pour rester à budget constant. Monsieur le Maire, nous vous soutiendrons dans cette démarche si vous souhaitez la mettre en œuvre.

Au chapitre des dépenses, nous constatons toujours le niveau élevé des charges de personnel (57 % du budget de fonctionnement) qui traduit -nous l'avons répété- une insuffisance de mutualisation avec la Communauté urbaine.

Les 2/3 de votre budget sont « contraints », ce qui est trop et vous laisse finalement peu de marge de manœuvre : la ville-centre pâtit de ce statut dans une agglomération trois fois plus importante. Ce déséquilibre n'est pas bon et nous avons proposé, là aussi, des solutions pour en sortir, notamment en faisant des rapprochements avec la Communauté urbaine.

Si la création d'un budget annexe pour les Halles de Lyon va dans le bon sens, nous regrettons que les autres grands établissements culturels ne suivent pas le même exemple, comme la Chambre Régionale des Comptes nous l'avait recommandé.

D'une façon générale, en terme budgétaire, la ville de Lyon se situe dans la moyenne des villes analogues, sans plus ni moins. Sauf pour les investissements réalisés par habitant où nous sommes en queue de peloton. Dans un contexte de baisse générale des investissements communaux, c'est l'économie qui pâtit et le secteur des travaux publics qui réduit ses emplois.

Les dépenses d'investissement de la Ville devraient faire d'après vos « transparents » un bond important en 2012 : 134 M€. Je me permets quand même de rappeler que depuis le début de ce mandat, nous sommes seulement à 80 % de réalisation des investissements prévus dans le budget prévisionnel. Permettez-moi donc de douter de la réalité de l'envolée de ces investissements.

Enfin, je conteste pour une grande ville, la pertinence du « cycle électoral » des investissements. C'est-à-dire qu'augmenter les investissements en fin de mandat ne paraît pas des plus pertinents. Nous devons planifier l'investissement dans l'esprit d'une continuité uniquement fondée sur les besoins de la ville et de ses habitants.

En conclusion, le Groupe Centristes et Démocrates pour Lyon votera « contre » ce budget.

Je vous remercie.

**M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2<sup>e</sup> arrondissement :**

Monsieur le Maire, le budget de la Ville pour l'année 2012 se situe dans le contexte difficile que nous connaissons tous, marqué par une crise financière, économique et sociale.

Il aurait fallu, dans ce cadre, Monsieur le Maire, un budget offensif intégrant les effets de la crise et réduisant les charges de fonctionnement de la ville. Au moment où notre pays est frappé par une

crise, nous devrions voir dans votre budget des propositions fortes. Or, nous en sommes loin.

La seule nouveauté est la création d'un budget annexe pour les Halles Paul Bocuse qui répond aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes.

On cherche donc en vain, année après année, de la nouveauté, de l'innovation dans les modes de gestion, dans les modes de financement et surtout, dans la recherche de gisements d'économie.

Or, la situation financière générale est très tendue et les contraintes sont fortes sur les dépenses publiques. Le contexte est en effet inédit :

- Les banques réduisent leurs financements, voire se retirent totalement du marché des Collectivités territoriales.

- Les recettes de fonctionnement diminuent, comme la DSU, ou sont amputées par les nouvelles modalités de péréquation horizontales ; cette année, c'est quand même 3 millions d'euros de moins pour la Ville. Le levier fiscal est délicat à actionner parce que vous l'avez largement actionné au niveau national comme au niveau local puisqu'en 2009, vous aviez annoncé 3 % de hausse d'impôts et vous l'avez finalement fixée à 6 % sur 6 ans.

A ce contexte inédit devrait répondre un budget inédit. Ce n'est pas le cas. Alors que, comme le dit le Président de l'Association des Maires de France « *nous sommes maintenant condamnés à rationaliser la dépense publique et à faire la chasse aux doublons* », vous êtes à contresens avec un budget bâti selon d'anciennes méthodes.

La Ville de Lyon ne se remet pas en question. Elle fait un budget de fonctionnement hors du temps. Pas de souffle, pas d'impulsions remarquables, aucune innovation. Votre budget est une sorte de « copier coller » des éditions précédentes, qui installe dans la routine la gestion municipale. Mais il ne suffit plus de s'enorgueillir de la solidité des fondamentaux de la Ville et nous sortir les mêmes ritournelles toutes les années à propos d'une gestion soi-disant prudente. Il faut maintenant aller plus loin dans la modernisation des pratiques de gestion et des pratiques managériales. Il ne faut rien s'interdire. Toutes les lignes budgétaires doivent être analysées, scrutées, décortiquées pour traquer les gisements d'économie et les sources d'optimisation. D'abord en fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement évoluent globalement de + 1,2 % soit 6 millions d'euros mais les principaux postes augmentent eux de + 2,9 % pour les charges à caractère général, de + 2 % pour le personnel et de + 3,8 % pour les subventions. Ne nous y trompons pas, c'est la baisse exceptionnelle des frais financiers qui sauve les apparences et vous

permet d'afficher ce score de + 1,2 % et non une gestion dynamique des dépenses de fonctionnement.

Or, c'est là que se trouvent les marges de manœuvre les plus importantes, c'est par là qu'il faut commencer, en travaillant sur la productivité, les redéploiements, la mobilité interne, voire l'externalisation de certaines tâches.

La progression des frais de personnel, poste budgétaire majeur (307 M€) conditionne celle des autres dépenses de gestion. Ils représentent 57 % du budget de fonctionnement.

Face à l'évolution continue de ces dépenses, que fait la Ville ? Quelle politique de gestion des remplacements et des départs en retraite ? Quelle politique est mise en place pour réduire le taux d'absentéisme des agents de la Ville ? Quel équilibre dans la répartition des emplois permanents et non permanents ? Quelle vision prospective d'évolution de la masse salariale ?

Voilà les questions qu'il faudrait se poser plutôt que de continuer à créer des emplois. Même dans un contexte morose, il n'est pas incongru de dire que la création d'emploi public n'est pas un amortisseur social. Des investigations savantes montrent même, que la création d'un emploi public réduit d'environ 1,5 l'emploi privé, augmente le nombre de chômeurs de 0,3 et diminue faiblement la participation au marché du travail.

S'agissant des charges à caractère général, elles progressent de + 2,9 %. Des efforts de gestion ont été faits par les services et méritent d'être soulignés et encouragés. Mais là encore, il faut aller plus loin. On ne nous fera pas croire que sur 113 millions d'euros, il n'est pas possible de dégager des marges de manœuvre. Il faut repenser certaines méthodes. Vous nous annoncez, par exemple, que des surfaces nouvelles d'espaces verts seront créées et que l'entretien des squares pendant les week-ends entraînera des dépenses supplémentaires de 365 000 euros. Plutôt que la gestion directe, pourquoi ne pas externaliser ces travaux en attendant un transfert de compétences plus complet des espaces verts et parcs urbains au Grand Lyon ? Aujourd'hui, cet entretien représente 4 millions d'euros de fonctionnement avec 377 équivalents temps plein.

Avec les transferts de compétences, la mutualisation est bien évidemment à approfondir. Là, vous avez tardé à vous lancer. Vous n'en n'êtes qu'aux balbutiements alors que la mutualisation, c'est déjà une pratique courante à Nantes, Amiens, Strasbourg et Nice.

Il faut en effet travailler dans une perspective d'efficience de l'action publique : « comment faire mieux ensemble ». C'est la définition même du principe de subsidiarité auquel nous sommes très attachés.

Mais la mutualisation n'est pas un remède miracle. Moderniser d'autres pratiques lorsque les charges financières sont lourdes et récurrentes, comme pour le patrimoine public communal, est tout aussi indispensable.

Il faut, à ce niveau, développer les outils de suivi et de gestion avec inventaire comptable et physique, des indicateurs de performance, de coût de fonctionnement et de maintenance. 10 millions d'euros, c'est le montant prévu des locations immobilières et des charges locatives et de copropriétés, auquel s'ajoutent 13,5 millions d'euros de dépenses en énergie et électricité. Pourquoi ne pas céder certains immeubles sans attendre qu'ils se dégradent comme les immeubles des 66 et 68 rue Etienne Richerand dans le 3<sup>e</sup> arrondissement ?

Il faut moderniser les relations contractuelles avec les associations et sortir de la logique de guichet. 58,2 M€ de subventions sont inscrits au BP.

Dans ce domaine, il faut revoir les règles du jeu :

- aller au-delà du contrôle de gestion ;
- s'interroger pour savoir si la dépense engagée est à la hauteur des résultats attendus et si les objectifs sont pertinents ;
- suivre de près le solde de gestion et la trésorerie.

Je rappelle qu'en 2010, la Ville a versé pour près de 55 millions d'euros de subventions à plus de 1 100 associations. 40 % de ces subventions portent sur un montant supérieur à 10 000 euros. Il est normal et légitime que selon le principe du « donnant-donnant », toute subvention publique donne lieu à un vrai contrôle postérieur au versement. Il ne doit pas y avoir de tabous. Il faut interroger la pertinence de la dépense et oser supprimer les crédits inutiles comme Cap Canal que vous persistez à financer malgré une audience quasi nulle, là vous frisez « l'acharnement thérapeutique ».

Il faut enfin revoir les modes de gestion au niveau des établissements culturels gérés actuellement en régie. Pourquoi ne pas réunir les musées sous un statut unique d'établissement public, doté d'un budget propre et d'une autonomie juridique ? Cela allègerait leur gestion et faciliterait leur fonctionnement. La Ville de Paris va le faire pour ses 12 musées municipaux afin de mutualiser certaines fonctions, tout comme le Conseil Général du Rhône pour ses trois musées départementaux.

La recherche d'économies vise d'abord à préserver l'épargne et la capacité de financer des projets d'investissement par un bon niveau d'autofinancement. Les investissements ne sont pas à négliger non plus dans l'optimisation de la dépense.

Chaque projet d'investissement d'importance, comme celui de la Halle d'athlétisme de la Duchère, qui pèse plus de 15 millions d'euros dans

la dépense, devrait être accompagné d'une expertise économique portant notamment sur les coûts et les recettes de fonctionnement, et la fréquentation prévisionnelle de l'équipement. Il faut se poser la question des modes de gestion des futurs équipements, les structures privées savent aujourd'hui gérer les crèches mieux et moins cher que les crèches municipales.

De nouveaux outils existent, comme la Société publique locale. Cet outil permet un gain de temps pour conduire des projets et soutenir l'investissement avec une maîtrise des coûts et du prix du service. Pourquoi ne pas l'envisager pour les halles Paul Bocuse ou pour d'autres équipements, comme les crèches encore une fois, qui pèsent lourdement dans le budget de la Ville ? La Ville doit bien évidemment investir.

Vous prévoyez ainsi 134 millions d'euros d'investissement en 2012, couverts par un emprunt de 75,5 millions d'euros. On pourrait s'en réjouir mais cette prévision nous paraît intenable. C'est un effet de manche qui sera vite rattrapé par la réalité ! Etre volontariste ne dispense pas d'être lucide, le contexte actuel de la contraction de l'offre bancaire et la crise de liquidités risque d'avoir raison de cet affichage. On en reparlera au moment du compte administratif.

La seule année où vous aviez réalisé un niveau d'investissement de 130 millions d'euros, c'était en 2006, et le contexte de financement était radicalement différent. A qui allez-vous emprunter ? L'agence de financement des collectivités locales n'est pas prête. De même, la nouvelle structure bancaire qui va remplacer Dexia pour le financement des collectivités ne sera pas opérationnelle avant mi 2012.

Par ailleurs, il n'est pas certain que l'épargne se maintienne au niveau que vous prévoyez. Les perspectives d'évolution des droits de mutation sont insaisissables, vous l'avez d'ailleurs bien compris puisque vous avez baissé de 20 % le produit attendu par rapport au produit attendu pour 2011.

Les intérêts, après deux années de baisse (2009-2010), repartent à la hausse, ce qui impactera aussi l'épargne et l'autofinancement. Le cercle des taux d'intérêt bas qui a permis le désendettement et l'autofinancement est bel et bien rompu.

En conclusion je dirai, sans oublier qu'il y a de l'argent au niveau européen, que tous les budgets européens ne sont pas dépensés. Il y a de l'argent à récupérer, il faut aller le chercher.

Vous nous proposez pour 2012 un budget à contresens. En matière de fonctionnement, vous préférez fermer les yeux et remettre à plus tard les mesures à prendre. En matière d'investissement, le niveau prévu est intenable, faute de lucidité face à un contexte particulièrement chaotique. Une chose est sûre, la Ville doit changer de logiciel budgétaire, il est grand temps !

**M. HAVARD Michel** : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, en introduction de ce budget j'aurai d'abord un mot pour les services que je voudrais remercier pour leur disponibilité, pour avoir bien voulu répondre à toutes nos questions qui sont nombreuses, vous le savez Monsieur l'Adjoint, les questions que nous avons posées ayant permis d'ailleurs de rectifier quelques coquilles issues de budgets primitifs précédents, mais c'est bien normal compte tenu du nombre de lignes.

Ce préalable étant fait, je voudrais maintenant porter un regard lucide et donc critique sur ce budget primitif 2012.

En ce qui concerne les recettes, je ne reviendrai pas sur les dotations de l'Etat, cette question a déjà été largement abordée lors du débat d'orientation budgétaire. Laurence Balas vous a exposé à l'occasion de ce débat notre position, je la maintiens. Nous assumons le fait que nous devons être économes et que donc, le budget de l'Etat en direction des collectivités locales soit maintenu, voire légèrement diminué.

Pour les autres recettes, la Ville bénéficie tout d'abord de l'impôt dont le rendement augmente d'année en année, porté en cela par l'évolution des bases et surtout par la hausse de 6 % que vous avez appliquée en 2009 et qui, chaque année, continue à produire son effet positif pour vous, ou pour les recettes de la Ville, négatif pour les Lyonnais. De budget primitif à budget primitif, depuis 2008, le cumul des hausses annuelles représente 63,8 millions d'euros et même 66, si je réintègre le montant prévisionnel du Fonds de péréquation, mais vous avez indiqué ne pas en connaître exactement le volume.

Nous verrons donc, en tout cas c'est plus de 60 millions d'euros perçus grâce à cette augmentation d'impôt, on est donc très loin du montant de la diminution des dotations de l'Etat.

Autre recette qui augmente, les tarifs des services de la Ville : la restauration scolaire où la hausse du nombre de repas servis n'est pas la seule explication et n'explique pas les 2,1 millions d'euros de recettes supplémentaires. A défaut d'avoir la simulation que nous vous avons demandée en octobre, un rapide calcul montre que la hausse moyenne est de 18 centimes d'euro par repas, sachant que certains payent moins et d'autres plus.

Autre recette sur les tarifs de la Ville : le stationnement : + 500.000 €, les terrasses : + 360.000 €, et enfin les droits de mutation avec 25,3 millions d'euros programmés contre 21 en 2011, sachant que la recette finale attendue sur 2011 est de l'ordre de 30 millions d'euros. Vous avez donc bénéficié à plein du dynamisme du marché immobilier porté par l'attractivité de notre territoire et de ses industries, et par les avantages fiscaux gouvernementaux. Mais cette ressource risque fort de pâtir du contexte économique et même si la Ville est moins impactée comme généralement le département du Rhône et la région Rhône-Alpes où on

note une stabilité des bases imposables. Il faut être prudent sur l'évaluation de cette recette.

La partie dépenses est loin des satisfécits que vous voulez bien vous auto-décerner puisque, malgré les sorties massives de personnel du CCAS et de l'Ecole des Beaux Arts, soit plus de 500 personnes, le ratio dépenses de personnel/dépenses de fonctionnement, repart à la hausse en étant à 57,04 % contre une moyenne de 54,7 % pour les villes de même importance. On voit donc là aussi que les opérations de satisfécit ne peuvent pas cacher la réalité.

Par ailleurs, il y a une chose qui nous a plus que surpris dans ce budget, puisque vous vous livrez à nouveau à un tour de passe-passe de 7,9 millions d'euros avec le Centre communal d'Action Sociale (CCAS) cette fois-ci. Cette somme correspond à la soulte que devrait payer Grand Lyon Habitat au CCAS pour la mise à disposition par bail emphytéotique de 60 ans de 6 immeubles. Je dis « devrait », car il semble que cette prise à bail ne soit plus aussi certaine. En effet, le conseil d'administration du CCAS a, le 16 décembre dernier, décidé du report de son budget. Vous aviez d'ailleurs été invité à venir vous expliquer, vous n'avez pas voulu le faire. Peut-être pourrez-vous nous donner ce soir quelques explications ?

La conséquence est que vous avez choisi de diminuer la subvention de fonctionnement de la Ville de Lyon au CCAS qui est, pour cette année, de 6,1 millions d'euros contre 11,8 millions d'euros en 2011.

Quelques observations :

- Une baisse de subvention de 5,7 millions d'euros pour une rentrée de 7,9 millions d'euros, cela fait une différence de 2,2 millions d'euros. Le besoin de financement en fonctionnement du CCAS a donc augmenté de 2,2 millions d'euros alors que vous avez fermé des résidences, mutualisé du personnel sur les établissements restants. Je pense notamment à cette décision que nous contestons toujours d'une directrice pour deux établissements d'hébergement pour personnes âgées. C'est assez paradoxal !

- Deuxième observation : avec ce montage, le Centre communal d'Action Sociale se prive de 250.000 € de recettes annuelles de loyer au niveau actuel, pendant 40 ans, soit 10 millions d'euros à la valeur d'aujourd'hui, c'est-à-dire bien plus au final.

- Troisième observation : le CCAS avait réalisé sur trois de ces immeubles des travaux de réhabilitation pour quelques 6 millions d'euros en 1999, 2004 et 2006. Ces travaux ne sont pas encore totalement amortis, ce qui veut dire que nous en faisons cadeau à Grand Lyon Habitat. Magnifique !

Parallèlement, la Ville augmente sa subvention d'équipement pour financer les travaux à réaliser dans les établissements du CCAS.

Bref, en dehors de l'aspect cadeau à Grand Lyon Habitat – mais c'est bientôt Noël- pourquoi ne pas avoir laissé le CCAS encaisser cette soulte, sans diminution de la subvention et pouvoir ainsi augmenter l'investissement de la Ville à travers le CCAS, puisqu'un certain nombre d'appartements attendent leur réfection depuis 2008 ?

Tout ceci ne nous paraît pas relever d'une bonne gestion. Par ailleurs, j'observe qu'au niveau des dépenses, les fêtes et cérémonies progressent toujours. Dans le rapport du Maire, nous sommes passés de 323 à 481 réceptions à l'Hôtel de Ville, de 59 à 81 déjeuners ou dîners. La crise et les restrictions ne sont donc pas pour tout le monde...

Ce qui m'amène à l'investissement, pour lequel nous dénonçons régulièrement des effets d'annonce suivis d'un mauvais taux de réalisation.

Vous nous annoncez une progression de l'investissement, de budget primitif à budget primitif, de + 20%, ce qui n'est jamais arrivé depuis votre arrivée à la tête de cette ville, Monsieur le Maire.

Et même en regardant les comptes administratifs, la seule fois où la progression a été supérieure à 20 %, c'était en 2005, lorsque votre budget s'est retrouvé dynamisé par les recettes du malheureusement célèbre « rue Grôlée ». Mais, il n'y a plus ni Grôlée, ni actions de la CNR, ni Eurexpo ! La source de recettes exceptionnelles est un peu tarie... Ce sera donc par l'emprunt que vous devrez booster l'investissement.

Pour cette année, il est vrai que vous bénéficiez de deux facteurs favorables, que sont la hausse de vos recettes par :

- la ponction fiscale sur les Lyonnais à travers impôts, taxes et augmentation de tarifs divers ;
- et des conditions d'emprunts jusqu'à présent propices.

Concernant votre prêt de 10 M€, souscrit pour financer les investissements de 2006 et classé en hautement toxique, selon les critères Gissler, alors que vous nous souteniez mordicus que seule la SACVL était concernée : vous nous avez donné un début d'explication, mais si nos chiffres sont exacts, nous avons quand même remboursé en 6 ans, 4 M€ de capital, en payant 3,2 M€ d'intérêts. Je crois que cela se passe de commentaires...

Pour ce qui est de l'emprunt en général, la situation économique ne sera pas sans influence et vous le savez bien. Les risques de renchérissement des coûts du crédit sont réels, vous l'avez indiqué.

Nous avons dès lors un équilibre fragile, qui m'amène à reposer la question de l'absence de visibilité donnée dans ce budget sur les coûts de fonctionnement engendrés par les investissements.

Avant que vous ne caricaturiez mes propos, comme vous en avez l'habitude, je vais bien préciser que nous n'avons rien contre la création de nouveaux équipements publics, puisque l'augmentation de la population les génère, simplement nous vous faisons le reproche, une fois de plus, de ne pas mettre en perspective les coûts de fonctionnement qu'induisent ces différents équipements.

En conclusion donc, nous constatons que les dépenses de fonctionnement sont insuffisamment maîtrisées, la situation au regard du CCAS est préoccupante. Après le scandale de la SACVL, que les Lyonnais et les locataires auront à subir pendant de nombreuses années, un peu plus de clarté dans votre gestion en direction des services externes, nous paraît plus que nécessaire !

Compte tenu de tous ces éléments, nous voterons « contre » votre budget.

**M. RUDIGOZ Thomas** : Monsieur le Maire, chers Collègues, je ne veux pas tomber dans la caricature, comme l'a indiqué M. Havard, mais après cette surenchère de critiques outrancières des trois Groupes de l'Opposition, je pense qu'il est important de rappeler quelques vérités.

La réalité, chers Amis, chers Collègues, c'est qu'en cette fin d'année 2011 il devient de plus en plus difficile pour les collectivités locales, d'assurer une politique d'investissement et la nôtre n'est pas la plus touchée. Car au fil des ans tous les leviers ont sauté, un à un, à cause d'une mauvaise politique gouvernementale : dotations de l'Etat gelées, et dont le gel va augmenter, FCTVA en réduction et aujourd'hui c'est le financement bancaire qui est bloqué.

Dans ce contexte de découragement de l'investissement, un des seuls leviers qui nous restent est l'autofinancement. Nous saluons donc le dynamisme de la Ville de Lyon qui, non seulement maintient le cap de sa politique de soutien de la croissance, avec 134 M€ d'investissements prévus en 2012 et qui prévoit un autofinancement de près de 80 M€. Cette autonomie financière est possible, grâce à une maîtrise des dépenses de fonctionnement, à une hausse des recettes. Hausse des recettes due au dynamisme des bases : en effet la population lyonnaise a augmenté et par là même le nombre de contribuables et cette augmentation de notre population reflète bien l'attractivité économique de la Ville de Lyon, n'en déplaise à certains !

La hausse des recettes vient aussi des droits de mutation et du levier fiscal que vous avez su utiliser, Monsieur le Maire, en début de mandat, ainsi que vous l'aviez annoncé lors de la campagne électorale, pour ne plus y toucher depuis, ainsi également que vous vous y étiez

engagé auprès des Lyonnais. Nos opposants utilisent chaque année cette hausse fiscale, comme un argument massue, mais qui n'a jamais pris auprès des Lyonnaises et des Lyonnais. Je leur conseille donc de changer de registre !

Pour certains qui se gargarisent de chiffres, je leur en donnerai deux : le produit fiscal par habitant de la Ville de Lyon et celui de la Ville de Bordeaux. Le produit fiscal par habitant de la Ville de Lyon est de 622 € ; il est de 764 € dans la Ville de Bordeaux, dirigée par M. Juppé. Ces bons chiffres justifient la confirmation vendredi dernier par l'Agence de notation Standard & Poor's de la note AA, ainsi que l'indiquait M. Brumm, avec perspectives positives pour la Ville de Lyon : c'est plus encourageant vous en conviendrez, que pour d'autres puissances publiques.

Ce budget sain et dynamique va nous permettre de maintenir une politique ambitieuse au bénéfice de nos concitoyens, que ce soit avec la construction d'équipements municipaux en faveur de l'enfance, de la culture, du sport, des seniors et aussi en soutenant les projets de développement des entreprises lyonnaises et en accompagnant ceux qui en ont besoin vers l'emploi. Je ne détaillerai pas ces projets car Richard Brumm l'a très bien fait et de façon exhaustive. Nous parvenons donc pour l'instant à répondre à nos besoins en équipement.

Mais qu'en sera-t-il demain ? Les perspectives sont très inquiétantes et pourraient même être catastrophiques ! J'en veux d'ailleurs pour preuve, les annonces de l'UMP, dans son projet présidentiel, avec une baisse programmée de 10 milliards d'euros des dotations aux collectivités locales.

Un grand nombre d'indicateurs sont donc au rouge et il nous faudra une extrême prudence dans notre gestion budgétaire pour les prochaines années et je sais que c'est votre politique, Monsieur le Maire et la nôtre.

Le Groupe Centre Gauche Démocrate votera donc ce budget et je vous en remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien Monsieur Rudigoz. Monsieur Fournel ?

**M. FOURNEL Yves, Adjoint** : Monsieur le Maire, chers Collègues, je voudrais d'abord remercier la Direction Générale et la Direction des Finances, pour la qualité nouvelle de nos échanges dans la préparation du budget.

Le vote du budget primitif, avec celui du compte administratif, sont les principaux actes politiques de l'année et marque l'existence d'une Majorité.

Le Groupe GAEC votera le budget primitif 2012, car son équilibre global respecte les engagements pris ensemble devant les Lyonnais depuis 2001.

On peut aborder ce budget à partir des conditions de son équilibre entre recettes et dépenses, ou à partir des actions menées en fonctionnement, comme en investissement.

Sur le premier point, nous avons déjà abordé en débat d'orientations budgétaires, le contexte de crise internationale, je n'y reviendrai pas en détail, si ce n'est pour rappeler le gel des dotations de l'Etat et donc leur baisse en valeur, qui pénalise nos recettes.

L'Etat reporte sur les collectivités les conséquences de sa politique, en particulier sur le plan fiscal, avec des exonérations trop injustes. La dette et le déficit ont été creusés par cette politique-là et il est indécent de venir donner des leçons de rigueur aux collectivités aujourd'hui. Les pyromanes sont donc disqualifiés pour éteindre l'incendie.

On ne peut d'ailleurs que s'inquiéter devant les propositions de l'UMP pour de nouveaux prélèvements de 10 milliards sur les collectivités.

De la même façon, on ne peut que condamner la vision de la péréquation nouvelle entre collectivités, qui prétend juger globalement la situation au niveau d'une agglomération, quels que soient les écarts de richesse entre communes. Par exemple, comment justifier qu'une ville comme Vaulx-en-Velin doive contribuer à hauteur de 100.000 € sur la péréquation, quand on connaît sa situation ?

Elle ne tient pas compte non plus de la présence de quartiers prioritaires dans des villes centres, des agglomérations, comme la nôtre.

Le Groupe GAEC réaffirme que la péréquation verticale est indispensable, que la solidarité nationale doit être acquise aux territoires marqués par les inégalités sociales. Mais les critères de calcul de cette péréquation doivent tenir compte des politiques mises en œuvre pour la mixité, le logement social, l'égalité ou plutôt l'équité, pour la santé et l'éducation, le désenclavement par les transports en commun et elle doit tenir compte de la réalité des situations.

Cette péréquation réelle ne peut être basée seulement sur le potentiel financier ou l'effort fiscal. Le travail d'ailleurs réalisé au Grand Lyon sur la dotation de solidarité est intéressant de ce point de vue.

Cette question de péréquation et de solidarité doit être remise à plat nationalement après les prochaines élections et mérite un grand débat national qui ne se limite pas à la région parisienne et à la Ville du Mans. J'espère pour ma part, que les candidats de Gauche et Ecologistes se prononceront clairement à ce sujet. En attendant, on ne peut que regretter et désapprouver les mesures annoncées.

Dans ces conditions, le budget est excellent sur le plan financier, avec un désendettement, un autofinancement fort, un nombre d'années de capacité de remboursement faible. Que faut-il de plus à l'Opposition ? Ils en veulent toujours plus dans la rigueur, mais jamais sur leurs arrondissements. Il nous reste donc aujourd'hui quelques marges de manœuvre.

Concernant les actions projetées en 2012, nous relevons que le programme d'investissements se poursuit et s'accélère même avec les équipements petite enfance, scolaires, sportifs, espaces verts et espaces publics.

Les révisions déjà actées et à venir de la Programmation d'investissement vont dans le bon sens même si nous souhaiterions un effort sur l'accessibilité des équipements publics et sur l'efficacité énergétique.

Et à nos Collègues de l'Opposition qui demandent toujours plus de rigueur en fonctionnement, je dirai que sans ingénieurs, sans techniciens et personnels administratifs, on ne peut pas mener une telle politique d'investissement.

Et nous sommes, nous, inquiets devant les goulets d'étranglement dus à un manque de personnels dans ces services techniques et ceux des marchés publics.

De plus, dans la situation actuelle de crise qui touche nombre de nos concitoyens, ce n'est vraiment pas le moment d'ajouter à la crise et de baisser la garde sur les politiques d'égalité et de solidarité, au contraire.

Nous pouvons être fiers et non pas regretter nos dépenses en matière de politique sociale, d'urgence sociale, d'éducation et d'enfance, de culture, de sports, d'emploi. Elles sont indispensables et doivent être confortées. En particulier nos politiques d'égalité sont un fil conducteur à préserver à tout prix.

Nous devons assumer et revendiquer l'action de solidarité menée par le CCAS, par exemple sur la maîtrise des loyers des résidences, malgré l'effort important de réhabilitation. Il en est de même de l'urgence sociale, de l'aide sociale facultative par exemple.

Comme nous assumons et revendiquons la politique de mixité en matière de logement social. Et de ce point de vue, nous voulons insister sur l'importance du logement social diffus bien réparti qui par nature coûte plus cher au centre de l'agglomération qu'en périphérie. Et pourtant c'est la seule voie efficace pour un meilleur équilibre de l'agglomération.

Voilà Monsieur le Maire, quelques remarques et contributions au débat sur ce budget.

**Mme CONDEMINE Anne-Sophie, Adjointe** : Monsieur le Maire, chers Collègues, ce budget 2012 s'inscrit, comme nous l'avons vu lors du débat d'orientation budgétaire, en parfaite cohérence avec les précédents et reste dans la droite ligne stratégie financière adoptée depuis le début du mandat et la spirale vertueuse qu'elle génère.

L'objectif est donc, en 2012 comme lors des années précédentes, de dégager une épargne conséquente pour autofinancer nos investissements et être en capacité de continuer à développer des services et des équipements de proximité pour nos usagers.

L'agence Standard & Poor's souligne cette gestion vertueuse en pointant :

- d'une part que l'amélioration sensible de l'épargne brute est surtout due à la stabilisation des dépenses de fonctionnement (+ 0,1 % en deux ans). Cette performance remarquable résulte de la forte baisse des taux d'intérêt mais aussi des efforts de l'administration pour contrôler la dépense, en ligne avec les objectifs de l'Exécutif sans cesse renouvelés depuis 2008.

- d'autre part elle indique que grâce à ce fort taux d'épargne, la ville a pu autofinancer ses investissements et amorcer en 2010 un mouvement de désendettement qui se traduit par une réduction de plus de 10 % de son encours de dette, soit une baisse de 47 millions d'euros.

Cette gestion sérieuse nous permet de pouvoir allier rigueur de gestion et développement de l'activité et contribution à la croissance économique locale. Il ne s'agit donc pas de la rigueur pour la rigueur, mais de la rigueur pour continuer à investir et préparer l'avenir.

Notre niveau d'épargne en 2012 nous permettra ainsi de continuer à autofinancer très largement notre programme d'investissement.

L'enjeu de l'autofinancement est aujourd'hui d'autant plus primordial qu'à partir de 2012, les dépenses d'investissement vont commencer à monter fortement en puissance, avec 134 millions d'euros inscrits au budget et un objectif de plus de 600 millions d'euros sur le mandat. La situation actuelle des banques conduit à une raréfaction et un renchérissement des crédits bancaires.

Néanmoins, comme là encore, nous avons eu l'occasion de l'évoquer lors du débat d'orientation budgétaire, si la situation de la ville et ses performances budgétaires intrinsèques sont très favorables, nous avons quelques raisons d'être inquiets sur nos ressources dans les années qui viennent.

En effet, d'une part le risque de perte du triple A de l'Etat français conduira à un renchérissement conséquent de ses frais financiers

et un besoin encore plus criant de réduire ses dépenses pour tenter de maîtriser le déficit. Les collectivités locales risquent donc d'en faire les frais, avec à la clé une baisse encore plus drastique qu'aujourd'hui, des dotations de l'Etat, qui au budget 2012 pour la ville diminuent de 2 millions d'euros.

D'autre part, et nous l'avons déjà évoqué, la mise en place du nouveau fonds de péréquation risque de venir ponctionner nos ressources fiscales de manière progressive et significative, même s'il est encore difficile de prévoir précisément à quelle hauteur.

Si nous ne pouvons que nous féliciter des choix faits en début de mandat qui nous permettent d'être aujourd'hui dans une situation financière très saine et de présenter un budget volontariste en ces temps de crise, nous devons donc rester encore et toujours prudent face à de mauvaises nouvelles venues de l'extérieur sur lesquelles nous n'avons malheureusement que peu de maîtrise et c'est dans ce contexte, Monsieur le Maire, que le Groupe Lyon Demain votera ce budget.

**Mme GAY Nicole, Adjointe** : Monsieur le Maire, chers Collègues, la maîtrise des dépenses de gestion a permis à notre ville une amélioration conséquente de son épargne de gestion de plus de 14 %. Les intérêts de la dette sont stabilisés à hauteur de 14 millions d'euros, son amortissement en capital également en diminution. Ces éléments font que notre dette est très modérée par rapport aux autres grandes villes françaises, elle ne représente plus que 4,2 années de recouvrement. Cette situation financière offre de vraies marges de manœuvre à la ville et aux Lyonnais.

Une gestion sérieuse, puisque ce vocable est en vogue, paraît-il, est une gestion qui utilise ces marges de manœuvres pour servir encore mieux ceux qui en ont le plus besoin. Une gestion sérieuse est une gestion qui nous permet de servir l'exigence de justice sociale, d'autant plus forte en période de crise, qui dote notre territoire d'équipements, de services, de prestations qui protégeront les Lyonnais d'aujourd'hui des effets les plus brutaux de la crise.

Etre sérieux dans sa gestion, ce n'est pas serrer la vis sur les dépenses nécessaires, c'est porter secours à ceux qui sont frappés par les inégalités, la crise économique et le chômage. La crise pour nos concitoyens, c'est que tout augmente sauf leurs revenus, quand aujourd'hui est plus dur qu'hier. Et si cette crise est si dure pour notre peuple, c'est à cause de ce Gouvernement qui détruit les unes après les autres toutes les protections sociales.

Le chômage des jeunes et des seniors s'envole. Les aides financières auprès de la CAF ont bondi de 30 %, le surendettement fait des ravages.

Notre détermination doit être sans faille. Nous ne devons pas céder à la loi de la jungle, celle de la jungle UMP, où les plus riches, les plus favorisés, l'emportent toujours sur les plus fragiles et les plus précaires ; Lyon doit être pour tous.

A la lecture du budget 2012 de notre ville, notre Groupe apprécie la constance des efforts de la municipalité s'agissant de nos dépenses de solidarité. Ils répondent à la détresse et son soutien financier dans le secteur de l'urgence sociale est budgété à hauteur de près de 3 millions d'euros et nous nous en félicitons.

Le CCAS dont les actions sont indispensables en période de crise joue un rôle essentiel, aujourd'hui, pour développer les solidarités et favoriser l'accès aux droits, particulièrement aux habitants les plus défavorisés de notre ville. Ces actions représentent une première main tendue pour des milliers de personnes. Alors que l'Etat, ici encore, se désengage, Lyon continue son geste pour les aider à remplir sereinement leurs missions d'intérêt général.

Nous notons avec satisfaction que le budget 2012 traduit la forte mobilisation et l'engagement conséquent de notre ville pour le développement du logement social même si nous nous interrogeons sur le montant des crédits que le Grand Lyon va allouer à l'acquisition de foncier. Nos élu(e)s au Grand Lyon porte la volonté de création d'un établissement public consacré au foncier. Nous devons l'entendre. Là encore nos inquiétudes portent sur la hauteur de la dotation budgétaire de l'Etat.

L'action culturelle, l'éducation populaire, participent à l'émancipation démocratique, confortent la liberté d'opinion. Notre politique culturelle mobilise les citoyens, tend à donner un sens à l'action publique. A ce titre, il faut se réjouir, à Lyon, que l'action culturelle ait un sens et se féliciter que le budget alloué progresse.

Les dépenses de personnel évoluent, nous dites vous, conformément aux engagements pris, le solde des créations-suppressions de postes avec incidence financière ne sera que de 7 créations nettes, ce qui nous semble trop faible compte tenu de l'ouverture de nombreux équipements dont ont parlé MM. Brumm et Fournel.

Il nous faut être attentifs à l'organisation du travail dans les services, redonner du sens au travail collectif, améliorer les situations de travail, éliminer le stress et la fatigue qui dégradent santé et travail. Car, contre la crise, les personnels de notre Ville sont les premiers et les meilleurs défenseurs des Lyonnais. Sans eux, pas d'équipement, pas de service qui tienne. Et notre Ville doit être exemplaire, en ce qui concerne le recrutement, le statut et la rémunération de ses personnels, la déprécarisation, la pérennité d'emplois temporaires. Mais il faut aller bien plus loin, parce qu'agir ainsi c'est servir l'intérêt des habitants de notre Ville.

Nous sommes inquiets de la progression du nombre de demandes d'aides par notre personnel qui connaît la précarité financière. Pas étonnant quand le rapport ministériel annuel sur l'état de la fonction publique 2010-2011, nous apprend que pour près de 900.000 agents publics, soit un sur cinq, le revenu global, une fois l'indemnité différentielle versée, atteindra 1.095 euros net par mois, soit 141 euros au dessus du seuil de pauvreté ! Un technicien de collectivité territoriale (catégorie B) qui débutait à 133 % du SMIC en 1983, voit sa rémunération de départ équivalent aujourd'hui à 103 % du SMIC !

Quand on vous dit que les fonctionnaires sont des privilégiés, les chiffres sont éloquents !

J'en aurai terminé en disant que, quand même, au moment où l'Etat gèle en valeur ses dotations aux collectivités locales, ce qui représente pour notre Ville une perte de recettes de près de 6 M€ comparé à 2008, le rapporteur du budget, Gilles Carrez pourtant UMP, chiffre à 6,8 milliards d'euros, net d'impôt sur les sociétés, le cadeau fait aux entreprises, donc à leurs actionnaires, avec la réforme de la taxe professionnelle.

Monsieur le Maire, notre Groupe votera ce budget primitif 2012. Merci de m'avoir laissé finir.

**Mme CHICHEREAU-DINGUIRARD Marguerite-Marie :**  
Monsieur le Maire, le Groupe Europe Ecologie Les Verts votera ce budget.

Au moment où le gouvernement UMP aggrave la dette française, il paraît important à Europe Ecologie Les Verts de constater le travail responsable de maintien d'une situation saine à la Ville de Lyon.

Félicitations, Monsieur l'Adjoint aux finances pour votre travail...

(Rires.)

...notamment en ce qui concerne le contrôle des marchés publics, la réflexion sur les banques et les paradis fiscaux, la construction d'un désendettement des sociétés périphériques à la Ville, tout ceci est autant de progrès.

Pour expliquer tout cela : si nous arrêtons les investissements, la situation de la Ville nous permettrait un désendettement en quelques années et à l'échelle d'une mandature. Nous sommes donc très loin de la situation catastrophique de l'Etat dans laquelle nous nous débattons.

Ici, on constate que la gestion de gauche et écologiste de la Ville de Lyon a été beaucoup plus efficace que ne le fut la gestion irresponsable de la majorité présidentielle, notamment à Saint-Etienne. D'ailleurs, nous n'oublions pas que la dette nationale est largement issue

des cadeaux fiscaux faits depuis 2000. Si les taux d'imposition étaient aujourd'hui ceux de l'an 2000, l'Etat percevrait 100 milliards d'euros de recettes en plus, soit plus que le déficit annuel actuel !

Réduire le déficit par une politique ciblée d'augmentation d'impôts sur les contribuables les plus aisés et les entreprises les plus grandes est donc parfaitement juste et justifié. Les citoyens doivent être conscients que notre gouvernement, adepte du « moins disant fiscal » a creusé méthodiquement la dette et le déficit public et nous a mis dans la main des marchés.

Cette situation dans laquelle nous sommes plongés va aujourd'hui gêner les collectivités et sans doute la Ville de Lyon. Non à cause de son endettement, on l'a dit plus haut, mais plutôt à cause de la frilosité des banques notamment depuis la gestion trop légère de certains, comme le Conseil général du Rhône, collectivité très concernée par les risques d'explosion des emprunts dits « snow ball ». Et je ne parle pas des coupes sombres que le gouvernement envisage dans sa dotation aux collectivités qui nous pénaliseront évidemment.

Nous ne doutons pas que cette année encore la Ville et son CCAS vont devoir palier les manques de l'Etat ou du Conseil général. Le chômage est à un tel niveau que plus une famille n'est épargnée. Noël s'approche et ce ne sera pas la fête dans toutes les familles lyonnaises !

La Ville maintiendra donc, vaille que vaille, ses efforts sociaux mais aussi ses efforts d'investissement notamment en direction des quartiers qui en ont besoin, comme par exemple la Duchère.

Europe Ecologie Les Verts se tient donc au sein de la majorité pour travailler sur les futurs grands chantiers du plan climat notamment qui vont entraîner de grands investissements créateurs de nombreux emplois.

Pour finir, je vais lancer un message à la « cantonnade » : pour se sortir de ce marasme, il y a deux solutions : agir sur les dépenses ou agir sur les recettes. Au moment où plus personne n'ose se réclamer du « Thatcherisme », notre gouvernement a choisi la solution d'agir sur les dépenses notamment en choisissant le non remplacement des fonctionnaires partant à la retraite.

Une politique budgétaire trop restrictive, risque d'avoir un coût social très élevé et de compromettre un peu plus la croissance. « *Alors que la reprise est très fragilisée, ce n'est pas le moment d'en rajouter* » rappelle Mme Lagarde, nouvelle directrice du FMI et avant-gardiste notoire.

Pour répondre à la crise, les Lyonnais attendent de nous, gauche et écologiste, une coopération fructueuse. Ils ne souhaitent pas, comme en Italie et en Grèce, que la légitimité démocratique soit confiée à des représentants des marchés issus du gang des « banksters ».

**M. BOLLIET Dominique, Adjoint** : Monsieur le Maire, chers Collègues, Richard Brumm nous a montré combien ce budget 2012, par son équilibre global, traduit notre volonté de continuer à développer notre ville tout en assumant une rigueur de gestion adaptée au contexte de crise.

Je souhaite mettre l'accent sur le fait que ce budget, au-delà des chiffres, prépare notre avenir en traduisant notre attachement aux principes du développement durable. Je le ferai en examinant successivement nos investissements, nos achats et notre masse salariale.

Du côté des investissements, inutile, je crois, de mettre l'accent sur la pertinence de nos choix tournés vers l'enfance, l'éducation, la culture, les solidarités, les sports et notre cadre de vie en général. Mais au-delà de cette pertinence, je soulignerai la qualité de notre maîtrise d'ouvrage qui nous garantit, de mieux en mieux, le respect des critères de haute qualité environnementale, l'intégration de la préoccupation ergonomique, la participation à l'insertion professionnelle via la clause d'insertion et l'anticipation du coût global d'usage (fluides et entretien).

Je prendrai comme exemple la halle d'athlétisme de la Duchère qui a été conçue dès le départ en visant une autonomie énergétique par la qualité de la conception qui intègre ces coûts d'usage et la volonté de faire participer à ce chantier, un certain nombre de personnes en situation d'insertion. Je salue au passage Nicole Gay, Adjointe au patrimoine et Bernard Tacail, en tant que patron de la DGIT, qui ont su réorganiser et mobiliser la DGIT pour faire évoluer notre maîtrise d'ouvrage de manière à intégrer ces différents éléments.

Du côté des achats, la direction de la commande publique promeut, maintenant, une politique au service du développement durable avec trois objectifs :

- améliorer notre performance économique,
- limiter l'impact environnemental des marchés,
- intégrer une approche en matière d'insertion sociale.

Cela se manifeste sur la période 2008-2010 par 180.000 heures de travail qui ont permis à près de 1.000 personnes en insertion de travailler au service de la Ville et ces éléments se développent pour l'avenir.

En matière de ressources humaines, je voudrais insister sur le fait que notre masse salariale reste le principal poste du budget 2012, un peu plus de 300 millions d'euros, soit 57 % du budget de fonctionnement comme beaucoup l'ont souligné.

Je souhaite, ici, insister sur la contribution des personnels de la ville au développement de Lyon. En effet, avant d'être une charge, la masse salariale doit être envisagée comme la contrepartie de

l'engagement de notre personnel au service des Lyonnaises et des Lyonnais.

La masse salariale de la Ville augmentera de 2 % en 2012, cette faible progression s'explique d'abord par la quasi stabilité de notre emploi (+ 7 postes) alors que nous continuons d'ouvrir de nouveaux équipements et d'améliorer les services rendus à nos concitoyens. Cela veut dire que nous continuons d'améliorer nos organisations et nos processus pour dégager des gains de productivité chaque fois que cela est possible et pour concentrer nos moyens sur les nouveaux équipements.

Je prendrai l'exemple de la bibliothèque municipale qui vient d'adopter un projet ambitieux avec à la clé à la fois de nouveaux services et de nouveaux publics (sans création de poste, par redéploiement interne). Je citerai aussi la mise en place des points d'accueil et d'information petite enfance.

Je voudrais dire aussi que dans le budget prévisionnel 2012 des ressources humaines, deux choses sont à signaler : d'une part l'augmentation de 200 000 euros des dépenses de formation qui passent à 1.200.000 euros, en liaison avec le développement de nos actions de formation en vue de fournir à tous nos services les compétences nécessaires pour développer leurs actions. Je soulignerai aussi le partenariat avec l'Agence Nationale pour l'amélioration des conditions de travail afin de mieux prendre en compte les risques psychosociaux, de mieux les prévenir et de diffuser dans l'ensemble de notre ville, une culture commune qui permettra de mieux assurer la qualité du management.

**M. BRUMM Richard, Adjoint** : Je tiens surtout à remercier mes Collègues de la Majorité qui me réconfortent et qui me font apprécier d'être dans une équipe, car après avoir entendu MM. Geourjon, Havard et Broliquier, j'ai l'impression que tous les chiffres que je donne sont faux.

Entre ceux qui me disent qu'on est trop ou pas assez audacieux, et ceux qui me disent qu'on est trop prudent ou qu'on ne l'est pas assez, je reconnais que c'est difficile.

Monsieur Geourjon, concernant la fiscalité, je crois qu'une fois pour toutes, il faut que vous sachiez que le Maire s'est engagé, au début du mandat, à augmenter de 6 % les impôts et il s'y est tenu.

Les bases, ce n'est pas nous qui les fixons. C'est l'Etat.

Je précise quand même que nous avons renouvelé, jeudi ou vendredi dernier, avec les services fiscaux locaux, la convention quadriennale au terme de laquelle il est justement donné comme mission à l'Administration fiscale de corriger les scories dans nos bases fiscales pour plus d'équité.

Donc on s'intéresse vraiment à la fiscalité des lyonnais : c'est le premier point.

Le cycle électoral (l'autre jour, M. le Maire n'appréciait pas ce terme que j'employais) n'est pas figé, n'est pas gravé dans le marbre.

Mais quand une équipe arrive, il y a les idées, il y a la faisabilité de ces idées, la décision, puis les études et la réalisation.

Alors, il est vrai que M. le Maire s'énerve souvent en considérant qu'on n'avance pas assez vite.

**M. LE MAIRE** : Je m'énerve moi ?

**M. BRUMM Richard** : Enfin « s'énerve »,... je voulais dire manifeste un « certain agacement ». Excusez la formule un peu forte.

(Rires.)

**M. BRUMM Richard** : Le Maire manifeste un « certain agacement » auquel on s'associe parce qu'on a l'impression effectivement que les choses n'avancent pas assez vite.

Mais quand on connaît les impératifs des services, la réglementation, on s'aperçoit que ça ne peut pas aller plus vite.

Donc il ne faut pas demander des choses extraordinaires. Il y a un cycle obligatoire d'une opération depuis l'idée qu'on en a eu jusqu'à sa réalisation.

Alors, dans le cadre de l'investissement, ne parlons pas de sous consommation. Nous avons prévu sur le mandat, ce n'était pas un secret, 600 à 650 millions d'euros sur la durée du mandat. L'agence Standard & Poor's (encore elle) constate que très probablement, nous allons investir 675 millions d'euros.

**M. LE MAIRE** : C'est elle qui le dit !

**M. BRUMM Richard** : C'est elle qui le dit mais on sera donc, si vous voulez, proche de ce que nous avons indiqué, ce qui constitue un investissement très raisonnable.

Cette année, nous avons prévu dans ce budget (parce qu'un budget ce n'est qu'une prévision avec beaucoup d'aléas), 111 millions.

Nous aurons réalisé 98 millions, c'est-à-dire 88 %.

Et bien, je peux vous assurer qu'une réalisation proche de 90 % sur un chiffre annoncé, c'est très raisonnable.

L'année prochaine, nous avons annoncé 134 millions. Nous espérons sincèrement réaliser véritablement 120 à 125 millions.

Je ne suis pas sûr qu'il y ait beaucoup de villes qui réussissent cette performance.

Ca, c'était pour la « sous consommation » et pour l'imposition.

M. Havard, une fois de plus, nous reparle des dotations de l'Etat.

Je veux bien en parler indéfiniment mais il suffit de regarder les tableaux dont bénéficie, de la part des services, votre Groupe au même titre que les autres, et que Mme BALAS dissèque avec beaucoup de soin, pour que vous constatiez que le gel des dotations de l'Etat, représente en fait une baisse pour la ville.

C'est comme ça, on peut crier à l'infini, ça ne changera pas...

**M. HAVARD Michel** : Nous, on l'assume !

**M. BRUMM Richard** : Et bien, écoutez, les dotations de l'Etat baissent. Et bien quand je dis qu'elles baissent, ne souriez pas, elles baissent vraiment !

(Rires de M. le Maire.)

Pour le reste, vous invoquez des ratios qui n'apportent rien au débat.

Par exemple, le ratio du personnel : 57 % que représentent les frais de personnel.

Il est évident, compte tenu de la conjoncture, que si nous baissions nos autres dépenses, les 57 % peuvent devenir 58 ou 59 %.

Est-ce que cela signifiera pour autant qu'on a une mauvaise politique par rapport aux ressources humaines ?

**M. LE MAIRE** : Et non, bien sûr !

**M. BRUMM Richard** : Je crois qu'il faut rester raisonnable et regarder la totalité des chiffres.

Pour le CCAS, la baisse dont nous avons parlé, et qui a eu l'air d'émouvoir un certain nombre d'entre vous, est technique. C'est-à-dire que si par le biais de baux emphytéotiques et des redevances qui viennent avec, le CCAS recevait près de 8 millions d'euros, nous retirerions de la subvention les 8 millions d'euros.

S'il apparaîtrait que cette réalisation ne se fait pas, nous abonderons jusqu'à hauteur de 8 millions d'euros.

**Mme BALAS Laurence** : Ca ne sera pas pareil !

**M. BRUMM Richard** : Mais attendez, c'est un budget ! On voit *a priori* et non *a posteriori*.

Ca ne sert donc à rien d'aller contre les prévisions raisonnables que nous faisons.

Monsieur Broliquier, je vous rassurerai sur un certain nombre de points, par exemple le contrôle de gestion.

Je me permettrai notamment de vous rappeler le satisfécit de la Chambre Régionale des Comptes qui considère que le contrôle des associations est tout à fait raisonnable.

L'entretien des parcs et squares le week-end, ce sont des prestataires privés qui l'assurent parce que cela s'est avéré nécessaire.

L'emprunt inscrit au budget ?

Je crois avoir entendu que vous parliez de 75 millions d'euros ? 77 !!! Nous pensons, raisonnablement, que l'emprunt en 2012 sera de l'ordre de 30 millions d'euros, peut-être de 35.

Compte tenu de la bonne notation dont nous bénéficions, et bien, raisonnablement, nous devrions pouvoir trouver ces sommes.

J'ai simplement dit que ça serait plus difficile que par le passé car lorsque nous lançons un appel d'offres, nous obtenions sans trop de mal sept ou huit réponses.

Aujourd'hui, quand nous lançons un appel d'offres, il n'y a pas plus de deux ou trois banques qui répondent.

Il n'y a en tout cas là absolument rien de dramatique en ce qui concerne la Ville de Lyon.

Je pense avoir répondu aux points principaux de vos critiques, mais elles sont tellement nombreuses que, pour y répondre complètement, il me faudrait parler à nouveau aussi longtemps que tout à l'heure, et je pense que personne ne le souhaite !

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Merci aux Groupes de la Majorité qui vont voter ce budget, quelques remarques pour les Groupes de l'Opposition et puis, quelques considérations générales.

D'abord, une première remarque pour M. Geourjon qui nous dit « *regardez l'augmentation des impôts, vous pressurez les Lyonnais* ». Non, ce n'est pas pour ça que nos recettes fiscales augmentent. Nos recettes fiscales augmentent parce qu'il y a davantage de constructions dans cette ville, davantage de locataires et davantage de propriétaires. Mais j'y reviendrai après, c'est justement ce qui fait la dynamique vertueuse de la ville de Lyon.

Après, M. Broliquier me donne un conseil, il me dit « *j'ai une idée pour pouvoir augmenter vos recettes* ». J'ai noté la phrase : « *pourquoi ne pas céder des immeubles sans attendre qu'ils se dégradent ?* ». Je croyais que ce sujet par le passé avait fait l'objet d'un grand débat mais je vois que finalement, ce qui était critique en début de mandat devient conseil en fin de mandat ! Bref, nous avons un peu innové avant.

**M. BROLIQUIER Denis** : Ne dites pas n'importe quoi !

**M. LE MAIRE** : Troisième constatation, celle de M. Havard qui dit « *je jette un regard lucide et donc critique sur ce budget* ». Imaginez si M. Havard jetait un regard lucide sur le budget de l'Etat, combien il serait critique ! Parce qu'on peut prendre toutes les comparaisons et je veux cette fois-ci pour les Lyonnais dire exactement quel est l'état de la situation.

D'abord, notre dette. On sait bien aujourd'hui que le problème de la dette en France est le problème premier, qu'il est tout à fait considérable, 1 600 milliards de dette publique, sans doute un peu plus maintenant parce que ça augmente chaque semaine et que c'est aujourd'hui ce qui paralyse totalement l'action publique et qui entraîne un certain nombre de difficultés sur les marchés.

Lorsque nous sommes arrivés en 2001 à la tête de cette ville, nous étions à 430 millions de stock de dette. Nous en sommes aujourd'hui à 350 millions. Imaginez qu'on ait connu une telle évolution au niveau national, on dirait que la France serait aujourd'hui dans une situation plus dynamique et qu'on ne se poserait pas de question sur la dégradation inexorable du triple A. On serait plutôt sur ce qu'on constate pour la ville, évolutions positives par rapport aux grandes données macro économiques de notre pays.

Alors, comment avons-nous fait ? Il y a ceux qui pensent que tout cela se fait tout seul. Non, ça ne se fait pas tout seul. Les recettes de la ville, il n'y a pas un coup de baguette magique qui fait que tout d'un coup, tout augmente de manière naturelle et que nous avons des recettes fiscales qui augmentent. C'est parce que, Mesdames et Messieurs de l'Opposition, cette équipe municipale et l'équipe du Grand Lyon travaillent, qu'effectivement nous avons ces résultats sur la ville.

La semaine dernière, au cours de la Fête des Lumières, je rencontrais trois grands Groupes, l'un avec qui je discutais d'un projet que M. Daclin veut porter, celui de gros porteur sur la Part-Dieu : 400 chambres, 300 chambres avec 4 et 3 étoiles, environ 30 000 m<sup>2</sup>. Dans le même projet, nous discutons avec un autre chef d'entreprise de la réalisation de bureaux pour 40 000 m<sup>2</sup>. Le projet total de la Part-Dieu s'élève à 80 000 m<sup>2</sup> simplement là où il y a le petit hôtel Athéna aujourd'hui, à droite lorsque vous entrez dans la gare. Là, nous allons construire un grand ensemble. Ce grand ensemble va générer demain des recettes pour le Grand Lyon. Parallèlement, je rencontrais un autre chef d'entreprise et nous discutons justement de la ZAC des Girondins dont nous parlions tout à l'heure. Sur cette ZAC, nous parlions d'un programme de 800 logements.

Ces 800 logements demain vont produire des contributeurs à la fois locataires qui vont payer la taxe d'habitation et propriétaires qui vont payer du foncier bâti. Cela permettra, Monsieur Geourjon, d'augmenter nos recettes fiscales sans opprimer le contribuable lyonnais. Je rappelle -M. Brumm ne l'a pas rappelé cette fois-ci, mais il faut toujours faire de la répétition même si c'est un peu long-, que nous sommes une des villes les moins imposées de France à la fois pour la taxe d'habitation et pour le foncier bâti. Il faut le rappeler sans cesse. Mais c'est parce que nous sommes effectivement dans une dynamique économique, dans une dynamique démographique. C'est parce que la Ville de Lyon et l'agglomération lyonnaise connaissent un mouvement qui, aujourd'hui, est évidemment salué par les investisseurs qui, tout d'un coup, ont envie de venir investir à Lyon, que nous avons cette dynamique.

Moi, ce que je regrette c'est qu'on n'ait pas réussi à créer une telle dynamique pour notre pays. Aujourd'hui, on dit « la crise »... On voit bien par exemple qu'à côté de nos amis allemands ou scandinaves, ils sont dans la même situation mais connaissent moins la crise que nous. Ils ont effectivement investi dans l'innovation, dans le changement, dans une production nouvelle et cela a généré un certain nombre de recettes.

Mesdames, Messieurs, pour l'avenir -tout cela me dira-t-on, c'est le passé-, nous allons continuer comme l'a dit Richard Brumm, à investir parce que nous avons les moyens d'investir. Nous allons investir 134 millions dit-on l'an prochain au budget primitif. On va considérer évidemment que jamais on ne consomme à 100 % et que l'an prochain on consommera aux alentours de 120/125 millions d'euros. Mais la dynamique finale à la fin du mandat sera bien effectivement de 600 millions, somme que nous avons annoncée en début de mandat. Je rappelle qu'à l'époque certains avaient trouvé que nous n'en faisons pas assez parce que 600 millions c'était, comme on dit quelquefois sur ces bancs, manquer d'ambition.

On s'aperçoit aujourd'hui qu'entre l'annonce et la réalisation c'est mieux qu'il y ait quelques concordances. Nous avons donc eu raison de dire que nous allions faire 600 millions plutôt que 800 millions ou 900, et

arriver en fin du mandat avec une incapacité à réaliser ce que nous avons annoncé.

Voilà Mesdames et Messieurs, ce budget parle de lui-même, je ne suis pas sûr qu'il y ait aujourd'hui beaucoup de collectivités locales, hélas, qui puissent annoncer des chiffres aussi bons que ceux de l'agglomération lyonnaise. Je voudrais attirer votre attention sur quelques points car évidemment, nous pouvons continuer sur cette dynamique si la législation et si l'environnement ne se dégradent pas trop.

Première source de dégradation qui a été remarquée par un certain nombre de nos collègues, la baisse des dotations de l'Etat. Avant, on nous disait sur ces bancs « c'est un fantasme » ! Maintenant, on dit « on assume » ! Mais si, évidemment, à la baisse des dotations d'Etat, on rajoute des prélèvements sur la Ville de Lyon et sur le Grand Lyon dans une péréquation verticale qui va finir par aboutir à ce que l'on taxe toutes les grandes villes qui sont correctement imposées pour exonérer toutes les villes, les petites villes rurales où, effectivement, on est sous-imposé, alors je ne voudrais pas que les habitants de la Duchère ou de Mermoz payent demain pour le retraité varois. Ce serait de la péréquation à l'envers et ce serait à nouveau faire payer aux plus pauvres pour les plus riches, et on continuerait dans le même sens sauf qu'après avoir ponctionné au niveau de l'Etat, on ponctionnerait cette fois-ci au niveau des collectivités locales.

Je voulais dire à nos partenaires que nous, on ne peut continuer à avancer que si, effectivement, on a les partenaires avec qui on peut travailler, et on travaille. Les nouvelles qui ont pu être annoncées aujourd'hui, par exemple sur le fait que le Conseil général se retire du SYTRAL, ne sont pas de bonnes nouvelles. Le Conseil général, c'est 20 millions d'euros de financement par an, ce qui veut dire qu'avec l'emprunt cela génère à peu près 100 millions de travaux pour l'année. Si effectivement demain il n'y avait plus ces 20 millions d'euros, pire, si on devait se partager à la fois les actifs et les passifs parce que nous avons emprunté par le passé, évidemment le Conseil général serait obligé de nous rembourser ces emprunts. Mais en même temps avec ces emprunts, on ne les a pas laissés inactifs et on a généré un patrimoine. Si demain non seulement on devait ne pas avoir la subvention de 20 millions et si on devait demander à la Ville, pour la Communauté urbaine, de donner des intérêts sur le patrimoine constitué et si on devait devenir débiteur net, je le dis, il est clair qu'on ne pourrait plus avancer dans tous les grands projets de transports en commun sur cette agglomération.

J'espère que nous allons pouvoir arriver à des partenariats, je crois que nous en avons besoin pour cette agglomération. Nous en avons même besoin pour cette Métropole et donc, le problème n'est pas de savoir comment le Conseil général va se retirer du système de transport, mais à mon avis c'est de savoir comment demain on va essayer de faire pour construire un système de transport métropolitain avec la Région, avec les conseils généraux qui le veulent et avec l'ensemble des communautés d'agglomération. C'est de cette façon qu'on continuera à générer de la

richesse car si demain on devait se porter des coups à nous-mêmes, il est clair qu'à ce moment-là, la ligne qu'on vient d'esquisser pourrait non seulement s'effiloche, mais aussi retomber. Nous pourrions connaître un certain nombre de difficultés.

J'espère qu'à tous les niveaux l'esprit de responsabilité l'emportera et qu'on fera en sorte que les agglomérations des métropoles comme les nôtres puissent continuer à être dynamiques. Car, au-delà de la dynamique de notre agglomération, on voit bien par exemple que lorsque le SYTRAL commande quelques bus à Iris Bus qui se trouve à Annonay, c'est aussi, à partir de l'agglomération lyonnaise, de la richesse que l'on génère pour ces villes, que l'agglomération, on parle souvent d'AMAP, de circuits courts en agriculture, qu'à partir de la demande de l'agglomération lyonnaise, c'est tout un réseau rural que l'on fait travailler. Donc il n'y a pas de contradictions entre le développement des grandes villes, celles des villes moyennes et celles des zones rurales, cette dynamique va de pair ou bien elle n'existe pas !

Mesdames et Messieurs, nous allons essayer de continuer dans la voie que nous avons suivie, pas simplement depuis le début du mandat, mais depuis 2001, il nous semble que c'est la bonne voie. D'ailleurs nous disons aux Lyonnais : « Regardez simplement autour de vous comment change la ville et ensuite vous vous prononcerez ! »

Merci, donc je mets au vote le budget primitif 2012 par chapitres budgétaires et articles spécialisés.

Pour vous éviter la lecture fastidieuse de ces chiffres, la liste des dépenses et des recettes du budget primitif 2012 répartie par chapitre a été déposée sur vos pupitres. Je vous invite à en prendre connaissance.

Je mets aux voix le budget principal réparti par chapitre. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter veuillent bien lever la main. Avis contraire ? Abstention ?

(Les Groupes Centristes et Démocrates Pour Lyon, Lyon Divers Droite et Ensemble Pour Lyon – UMP, Nouveau Centre et Apparentés, ont voté contre.)

De même que pour le Budget principal, le Budget annexe du Théâtre des Célestins réparti par chapitre a été déposé sur vos pupitres. Je vous invite à en prendre connaissance.

Je mets aux voix le Budget annexe du théâtre des Célestins réparti par chapitre. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter veuillent bien lever la main. Avis contraire ? Abstention ?

(Les Groupes Centristes et Démocrates Pour Lyon, Lyon Divers Droite et Ensemble Pour Lyon – UMP, Nouveau Centre et Apparentés se sont abstenus.)

Cette année le Budget annexe des Halles de Lyon Paul Bocuse, réparti par chapitre a été également déposé sur vos pupitres. Je vous invite à en prendre connaissance.

Je mets aux voix le Budget annexe des Halles de Lyon Paul Bocuse, réparti par chapitre. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter veuillent bien lever la main. Avis contraire ? Abstention ?

(Les Groupes Centristes et Démocrates Pour Lyon, Lyon Divers Droite et Ensemble Pour Lyon – UMP, Nouveau Centre et Apparentés se sont abstenus.)

Conformément à l'article L 2511-40 du Code Général des Collectivités Territoriales, le montant de la dotation attribuée à chaque arrondissement a été notifié le 27 octobre 2011 aux Maires d'arrondissement. Je vous propose donc d'adopter les Etats spéciaux d'arrondissement conformément aux documents présentés :

Je mets aux voix les états spéciaux d'arrondissements. Que ceux qui sont d'avis de les adopter veuillent bien lever la main. Avis contraire ? Abstention ?

(Les Groupes Centristes et Démocrates Pour Lyon, Lyon Divers Droite et Ensemble Pour Lyon – UMP, Nouveau Centre et Apparentés se sont abstenus.)

<b><u>Budget Principal</u></b>		
	Dépenses	Recettes
Mouvements réels:	797 105 593 €	797 105 593 €
Mouvements d'ordre:	87 094 491 €	87 094 491 €
<b><u>Total :</u></b>	<b>884 200 084 €</b>	<b>884 200 084 €</b>

<b><u>Budget du Théâtre des Célestins</u></b>		
	Dépenses	Recettes
Mouvements réels:	7 708 949 €	7 708 949 €
Mouvements d'ordre:	171 456 €	171 456 €
<b><u>Total :</u></b>	<b>7 880 405 €</b>	<b>7 880 405 €</b>

<b><u>Budget des Halles de Lyon Paul Bocuse</u></b>		
	Dépenses	Recettes

Mouvements réels:	2 884 762 €	2 884 762 €
Mouvements d'ordre:	724 134 €	724 134 €
<u>Total :</u>	3 608 896 €	3 608 896 €

<b><u>Etats Spéciaux d'arrondissement</u></b>		
	Dépenses	Recettes
1er arrondissement	363 043 €	363 043 €
2e arrondissement	281 726 €	281 726 €
3e arrondissement	698 535 €	698 535 €
4e arrondissement	499 290 €	499 290 €
5e arrondissement	529 585 €	529 585 €
6e arrondissement	390 314 €	390 314 €
7e arrondissement	663 551 €	663 551 €
8e arrondissement	782 956 €	782 956 €
9e arrondissement	623 689 €	623 689 €

(Adopté.)